

BULLETIN
de la **RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



ISSN 0180-5398

N° 203 SEPTEMBRE 1980

17^{ème} CONGRES

Chamerolles (Loiret)

25 au 28 novembre

DE QUEL SYNDICAT C.G.T. LES TRAVAILLEURS
DU C.N.R.S., DE L'INSERM ET ASSIMILES
ONT-ILS BESOIN POUR ASSURER LA DEFENSE
DE LEURS INTERETS ET PROMOUVOIR UNE RE
CHERCHE SOCIALEMENT UTILE.

ORDRE DU JOUR :

- ▷ EXAMEN DE L'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPUIS LE 16^{ème} CONGRÈS.
- ▷ DEFINITION DE L'ORIENTATION DU SYNDICAT ET DE LA POLITIQUE FINANCIERE.
- ▷ DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTION DU SYNDICAT.
- ▷ MODIFICATIONS STATUTAIRES.

sommaire

- RAPPORT D'ACTIVITE.

- . Une crise profonde et durable du Monde capitaliste.
- . L'adaptation de l'appareil d'Etat à la crise.
- . Une politique qui pèse lourdement sur les travailleurs de la Fonction Publique.
- . La crise dans la Recherche, ses conséquences pour les personnels.
- . Deux années de luttes intenses.
- . Le bilan des Actions.
- . La vie du Syndicat.

- PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION.

- PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES.

LE 17 ÈME CONGRES NATIONAL DU SNTRS-CGT

SE TIENDRA

● AU CENTRE DE VACANCES O.C.C.A.J. DE CHAMEROLLES

CHILLEURS-AUX-BOIS 45 170 NEUVILLE-AUX-BOIS

(102 Km de PARIS et 30 Km d' ORLEANS)

● REPRESENTATION DES ADHERENTS

de 5 adhérents à 34 adhérents	- 1 délégué	de 185	» à 214	» - 7	»
de 35 » à 64 »	- 2 délégués	de 215	» à 244	» - 8	»
de 65 » à 94 »	- 3 »	de 245	» à 274	» - 9	»
de 95 » à 124 »	- 4 »	de 275	» à 304	» - 10	»
de 125 » à 154 »	- 5 »	de 305	» à 334	» - 11	»
de 155 » à 184 »	- 6 »	de 335	» à 364	» - 12	»

● VOTES DU CONGRES

Les votes sur l'ensemble des questions soumises aux débats du Congrès ont lieu conformément à l'article 16 des statuts du syndicat.

Dans ce cadre, le vote du rapport d'activité se fera par mandat.

● LES AMENDEMENTS

Tout amendement de section ou individuel doit être adressé au siège du syndicat avant le : 3 Novembre (dernier délai.)

● LES DELÉGUES

Le nom des délégués de section doit être communiqué au siège du syndicat, AU PLUS TARD : 12 Novembre

RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU NATIONAL

INTRODUCTION

Du 24 au 26 mai 1978 se tenait à AUSSOIS le XVIème CONGRES du SNTRS-CGT. Le document d'orientation et le Programme d'Action qui y furent adoptés définissaient l'action du Syndicat, sur des objectifs revendicatifs, précis pour les deux années à venir.

L'enjeu des élections au COMITE NATIONAL de la Recherche Scientifique a conduit le Conseil Syndical National des 31 janvier et 1er février 1980 à reporter la tenue du XVIIème Congrès, prévu initialement en mai, à la fin novembre.

Le moment est venu pour tous les syndiqués du SNTRS d'examiner l'activité de leur syndicat pendant toute cette période, d'en faire le bilan et d'en tirer tous les enseignements afin de répondre au mieux à la question :

"DE QUEL SYNDICAT C.G.T. LES TRAVAILLEURS DU CNRS, de l'INSERM ET
ASSIMILES ONT-ILS BESOIN POUR ASSURER LA DEFENSE DE LEURS INTERETS
ET PROMOUVOIR UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DYNAMIQUE ET SOCIALEMENT
UTILE ? "

UNE CRISE PROFONDE ET DURABLE DU MONDE CAPITALISTE

La situation actuelle désastreuse est le fruit d'une politique visant à s'adapter à la crise profonde et durable qui secoue l'ensemble du système capitaliste depuis le début des années 1970.

Aboutissement de l'évolution destructive d'un système basé sur l'exploitation des travailleurs et le pillage des richesses des peuples, la crise s'est aggravée au cours de ces deux dernières années, au rythme des efforts déployés par les monopoles pour survivre à cette crise et relancer les profits. Chômage massif et croissant, sous-utilisation des capacités de production, inflation chronique, production quasi-stagnante, affaiblissement de la consommation populaire, désordre des relations économiques et financières internationales - illustrés par l'instabilité monétaire internationale - demeurent les grandes tendances qui caractérisent l'économie capitaliste.

Tout cela traduit bien l'incapacité des monopoles à maîtriser le développement des Sciences et des Techniques comme à répondre aux aspirations des peuples, au progrès économique et social, à la démocratie.

Sous prétexte que le redéploiement des activités industrielles serait rendu nécessaire par la modification des échanges internationaux, les sociétés multinationales accentuent leur emprise sur l'économie mondiale, aggravent le pillage qu'elles font des fonds publics pour maintenir et accroître leurs profits et tentent d'imposer aux travailleurs une politique de régression sociale.

En France, les enchaînements de la crise sont aggravés par la politique giscardienne qui conduit à l'accentuation du chômage, à la détérioration de l'appareil productif accentuant ainsi les inégalités économiques et sociales.

Déjà massif, le chômage progresse.

Conséquence du redéploiement industriel, des branches entières de notre industrie sont mutilées, livrées à l'étranger, des usines parfaitement viables sont vouées à la casse, comme en témoignent la sidérurgie, le charbon, le textile, les chantiers navals, l'imprimerie ou encore la machine-outil.

L'inflation s'est fortement amplifiée. De mars 79 à mars 80, les prix ont augmenté de 14,5 %. Selon l'indice de la CGT, pour la période comparable précédente, le taux de hausse était de 11,3 %.

Ces hausses, facilitées par la politique gouvernementale de "libération" des prix industriels affectent principalement les produits de grande consommation. Elles ont considérablement aggravé la dégradation du pouvoir d'achat des salaires, des retraites, de pensions, des allocations familiales et autres prestations sociales.

.../...

Dans le même temps, les profits ont atteint des niveaux records. Conséquence directe de l'intervention du plus en plus grande de l'Etat dont le seul but est de permettre au grand capital d'atteindre ses objectifs, l'austérité touche toutes les catégories de travailleurs et tout particulièrement les plus défavorisés.

L'austérité sévit dans tous les domaines ; elle comprime le pouvoir d'achat des salaires, aggrave considérablement les conditions de travail, remet en cause les droits acquis et singulièrement, le système de prévoyance et de protection sociale sous prétexte de déficit de la Sécurité Sociale, alourdit la charge fiscale sur les revenus salariaux.

Elle tolère les plus flagrantes violations de la législation sociale auxquelles se livrent les employeurs et spécialement les firmes transnationales.

L'austérité sévit aussi et non sans conséquences dramatiques, contre l'éducation nationale, la culture et le sport.

3 - L'ADAPTATION DE L'APPAREIL D'ETAT A LA CRISE

En France, à chaque stade de l'évolution du capitalisme a correspondu un train de réformes visant à adapter le rôle de l'Etat.

La restructuration de l'appareil d'Etat, dont la mise en oeuvre s'est accélérée ces deux dernières années, a pour but de répondre aux besoins monopolistes face à la crise, dans le cadre d'une austérité accrue pour les travailleurs.

Lors d'une "table ronde" organisée en juillet 1979, notre Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires a caractérisé les grands axes de ces réformes dont on trouve la source au travers de nombreux rapports tels le rapport Guichard (collectivités locales), le rapport Farge (ANPE), le rapport Nora (informatique), le rapport Guilloma (transports) ou le rapport Aigrain (recherche scientifique) ...

Accélérer le transfert du coût des services publics sur les usagers et les collectivités locales

1. Le gouvernement a procédé à une réduction draconienne des dépenses financées sur le budget de l'état notamment pour tout ce qui concerne la vie sociale des travailleurs de notre pays : santé, éducation, culture, logement, loisirs, transports ...

Cette réduction a de graves conséquences sur les conditions de travail et la carrière des personnels concernés ; mais surtout elle a entraîné une dégradation dramatique du fonctionnement des services publics dont les usagers et la population font les frais.

2. De lourdes charges ont été transférées aux collectivités locales sans qu'il leur soit fournis des moyens supplémentaires et sans que leur soit reconnus des pouvoirs réels ; la loi dite de "développement des responsabilités locales" va encore accentuer ce phénomène, elle permettra par ailleurs de détourner sur les élus locaux le mécontentement suscité par des choix politiques sur lesquels les élus n'auront aucune maîtrise mais dont ils seront tenus responsables au nom d'une pseudo-décentralisation.

3. Par sa politique de "vérité des prix", le gouvernement accentue sa pression sur les usagers, leur faisant supporter directement le coût des services publics, comme c'est le cas par exemple pour les transports.

UN SOUTIEN ACCRU AUX MONOPOLES

Si l'austérité a été renforcée pour les travailleurs, il n'en est pas de même pour les grandes entreprises, qui sont soutenues par un financement public en augmentation et qui bénéficient du transfert d'activités rentables.

4 - UNE POLITIQUE QUI PESE LOURDEMENT SUR LES TRAVAILLEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Directement touchés dans leurs conditions de travail et leur carrière par la dégradation continue du service public et sa mise à la disposition des grands intérêts privés, les agents de l'Etat ont dû faire face aux multiples attaques du pouvoir, conséquences de cette politique d'austérité et de redéploiement.

- ATTACHE CONTRE LES SALAIRES :

S'ajoutant à plus de 10 années d'accords salariaux au rabais signés en particulier par la Direction UID de la FEN, le blocage des salaires imposé par le pouvoir sous prétexte de lutte contre l'inflation a considérablement accentué la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires et assimilés.

Les accords de ces deux dernières années se sont traduits par une nouvelle baisse du pouvoir d'achat en raison de l'utilisation exclusive de l'indice officiel des prix qui minore la hausse réelle du coût de la vie, d'augmentations salariales insuffisantes, de leur mauvais étalement et du principe de rattrapage, à posteriori, de l'évolution des prix.

C'est ainsi que pour 1979, le très officiel INSEE reconnaît (Revue "Economie et statistiques" de janvier 80) que le pouvoir d'achat des travailleurs de la Fonction Publique a diminué en moyenne de 1,3 % après cotisations sociales, démontant ainsi le soi-disant caractère de sauvegarde de l'accord 79 invoqué par les signataires.

- REMISE EN CAUSE DE L'EMPLOI PUBLIC :

Considérant les garanties statutaires des agents de l'Etat comme un carcan intolérable, offrant des garanties exorbitantes, le gouvernement multiplie les attaques contre les statuts, qu'il s'agisse du statut général des Fonctionnaires ou des statuts de contractuels de droit public donnant un cadre national au recrutement, à la rémunération, à la carrière.

En même temps, il a poursuivi le recrutement de non-titulaires perpétuant ainsi une fonction publique parallèle sous-protégée, sous-rémunérée et sans perspective de carrières. La multiplication de "vacataires" et d'agents à temps partiel en est la forme la plus pernicieuse.

5 - LA CRISE DANS LA RECHERCHE, SES CONSEQUENCES
POUR LES PERSONNELS DU CNRS, DE L'INSERM ET ASSIMILES

Soumise aux impératifs du redéploiement industriel, la Recherche publique est atteinte dans sa mission fondamentale : celle de promouvoir, à travers les grands organismes nationaux une recherche capable de prendre en compte les besoins scientifiques, technologiques et culturels du pays.

Ainsi, non seulement les personnels du CNRS, de l'INSERM et assimilés ont subi, comme l'ensemble des salariés, une attaque directe contre leur niveau de vie, mais leurs activités sont mises en cause par cette politique.

La récession s'est encore aggravée : nombre de formations de recherche ont été conduites à la limite de l'asphyxie, des secteurs entiers, hors programme d'action prioritaires, marginalisés, leurs équipes vouées au dépérissement;

Cette recession s'évalue pour le CNRS à - 6 % en 1979 et - 4,2 % en 1980, en francs constants.

Le plan "Aigrain" (du nom du secrétaire d'état à la Recherche) rendu public en septembre 1978 et destiné à prolonger les décisions du conseil interministériel sur la Recherche de Novembre 1975, a confirmé la volonté du gouvernement d'aller plus vite et plus loin dans l'intégration de tout l'effort national de la recherche au service exclusif des objectifs industriels des multinationales.

1978
Ce plan, que nous avons analysé dès octobre/(voir SNTRS INFORMATIONS supplément au n° 32 du 2 Novembre 1978, et BRS n° 193 mai 1979) s'est traduit, en septembre 1979, par les décrets réformant les missions et les structures du CNRS, la sortie du nouveau statut des chercheurs (CNRS et INSERM) en janvier 1980 ; la préparation d'un nouveau statut des ITA devant parachever l'action gouvernementale.

Les réformes de structures sont l'expression, au niveau de la recherche des processus de centralisation des responsabilités et des pouvoirs qui touchent l'ensemble des activités sociales du pays.

Ainsi, désormais, le CNRS n'est plus chargé d'analyser pour le gouvernement de manière permanente la conjoncture scientifique ni d'organiser et contrôler un enseignement préparatoire à la recherche.

.../...

Par contre, il lui incombe de favoriser les applications/^{et} développer les innovations ou procédés résultant de recherches menées ou encouragées par lui. les

Le Comité National devrait se contenter désormais d'émettre des avis, il ne détermine plus l'activité scientifique du CNRS.

Le vrai pouvoir de décision appartient au CONSEIL, entièrement nommé, qui cumule les missions de l'ancien Directoire et du Conseil d'Administration, son Président est le véritable patron du CNRS, il convoque le Conseil et assume les prérogatives autrefois dévolues au Directeur Général. Ce dernier exécute les délibérations du Conseil dans lequel il n'a qu'une voix consultative, avec l'assistance d'un secrétaire général pour les questions administratives et financières.

Outre les modifications essentielles intervenant dans les prérogatives du Comité National : il n'est plus chargé d'établir la conjoncture scientifique et la direction ne le sollicite plus, ni sur la répartition des moyens, ni sur les programmes ; sa composition change : les techniciens et administratifs sont évincés, le collège B devient commun aux universitaires et aux chercheurs CNRS, enfin les représentants des 3 collèges sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

QUANT AU COMITE SCIENTIFIQUE (C.S.) ET AU COMITE CONSULTATIF DES PERSONNELS (C.C.P.) INSTITUES PAR LES DECRETS

Le premier est consulté sur les orientations scientifiques, ainsi que sur les propositions aux grades de directeurs et maîtres, le second est consulté par le D.G. sur les problèmes généraux du personnel.

Les travailleurs scientifiques ne sont présents dans le comité scientifique que par l'intermédiaire des présidents de sections du Comité National qui éliront 10 représentants parmi leurs pairs, une élection au 3ème degré sans la participation des personnels du CNRS.

Pour le C.C.P., 2 collèges sont constitués. Un pour les ingénieurs et chercheurs et l'autre pour les techniciens et les administratifs.

La suppression de la Commission des Affaires Sociales/^{et} l'éviction du président du CAES du nouveau conseil met fin à la reconnaissance statutaire de l'action sociale comme composante d'une politique d'établissement au CNRS.

CONCERNANT LES INSTITUTS NATIONAUX

Désormais, le décret portant création d'instituts nationaux détermine les liens organiques entre le CNRS, l'institut national et l'organisme rattaché. L'institut créé prend en charge des organismes de recherche antérieurement indépendants du CNRS.

.../...

EN MATIERE D'EMPLOI

Sous les vocables de "mobilité" et de "disponibilité" constamment mis en avant dans le discours gouvernemental, il s'agit en fait de "déstabiliser et contrôler systématiquement l'emploi scientifique" en limitant le nombre des emplois permanents, en fixant un volant d'emplois aux frontières des organismes.

La réforme du statut des chercheurs est à cet égard très significative. Elaborée sur la base du rapport Massenet, elle a été conçue par le gouvernement comme un moyen complémentaire de la "Réforme" des structures du CNRS et du poids accru des instances politiques (ministères, DGRST) pour piloter la recherche.

En introduisant des critères autoritaires de mobilité, le nouveau statut renforce la pression idéologique sur les chercheurs, il renforce l'élitisme et enferme les personnels (en particulier les attachés de recherches) dans des conditions de travail inacceptables, les obligeant à travailler dans les seuls axes prioritaires définis par le gouvernement. Il conduit à accroître la marginalisation des recherches, liées au développement des connaissances et jugées non rentables dès lors qu'elles ne débouchent pas sur un secteur aval intéressant directement les grandes firmes.

Quant au statut des ITA, les objectifs du pouvoir sont clairs : dans un contexte général de pénurie, il s'agit de procéder au redéploiement des postes existants au bénéfice exclusif des secteurs dits "prioritaires".

Les mesures envisagées risquent d'aggraver considérablement la situation de toutes les catégories de personnels :

- En accentuant, par l'accroissement de la mobilité forcée, l'insécurité d'emploi de tous les travailleurs scientifiques sur postes permanents.

- En conduisant à la remise en cause des garanties statutaires et au blocage quasi général des carrières.

Cette politique de déstabilisation de l'emploi scientifique risque, par ailleurs, d'entraîner le licenciement de nombreux hors statuts déclarés non intégrables à l'issue du plan d'intégration de 5 ans mis en oeuvre en 1975.

Cette politique cohérente de recession et d'asservissement de la Recherche aux grands intérêts privés s'est accompagnée d'un autoritarisme accru du pouvoir et des directions, dans tous les domaines ; autoritarisme contre lequel nous avons dû lutter en permanence.

6 - DEUX ANNEES DE LUTTES INTENSES

C'est dans ce contexte d'austérité renforcée, face à l'intransigeance du pouvoir^{et} au mépris des directions pour les revendications des personnels, que le SNTRS-CGT a développé son action au cours des deux années écoulées.

Il a placé au centre de ses préoccupations la défense du pouvoir d'achat, de l'emploi et des carrières des personnels, en liant étroitement ces revendications essentielles à son action pour défendre le potentiel scientifique de notre pays.

L'immense déception consécutive à l'échec de la gauche aux élections législatives de mars 1978, l'aggravation des conditions de vie de toutes les catégories, la dégradation sous les formes les plus diverses des conditions de travail dans les laboratoires, ateliers et services, la fantastique pression idéologique du pouvoir et du patronat visant à réaliser un consensus social autour de leurs objectifs, et ses conséquences sur le "recentrage" de la CFDT, les luttes difficiles qu'il a fallu mener et qui n'ont souvent permis que d'éviter de nouvelles attaques ont eu tendance à inciter les personnels au découragement. Cette attitude a certainement pesé sur le niveau des luttes au CNRS et à l'INSERM et sur notre propre capacité à développer des initiatives audacieuses au plus près des personnels.

C'est contre ce courant que le SNTRS-CGT, seul parmi les syndicats d'ITA du CNRS et de l'INSERM, a dû lutter en permanence pour développer l'action, seule capable de limiter les méfaits de la politique du pouvoir et d'imposer la prise en compte des revendications de toutes les catégories.

Face à une situation nécessitant une riposte massive des travailleurs de notre secteur, à la politique du pouvoir, le SNTRS-CGT n'a cessé de multiplier les initiatives pour que l'unité d'action se réalise en permanence sur des bases claires et pour l'action avec tous les syndicats représentatifs.

De ce point de vue, l'accord de concertation SNTRS/SNCS, qui s'est constamment renforcé au cours de ces deux années est demeuré l'élément moteur de toutes les luttes importantes au CNRS et à l'INSERM.

C'est grâce à cet accord de concertation, dont l'exemple est unique dans l'histoire des relations entre un syndicat CGT et un syndicat FEN, qu'une activité syndicale de classe a pu se développer dans notre secteur permettant de faire converger l'ensemble des catégories de personnels dans une lutte permanente pour la défense de notre mission, de notre métier et de son caractère public.

Sans avoir à aucun moment tenté de régler nos divergences en gommant nos différences, la reconnaissance de ces différences et la reconnaissance de leur expression spécifique nous a permis et nous permet encore d'offrir une perspective de lutte syndicale offensive aux travailleurs de notre secteur.

C'est en ce sens, qu'à l'occasion du XXIV^{ème} congrès du SNCS nous avons renouvelé non seulement notre attachement à cet accord de concertation, mais aussi notre volonté de le voir s'enraciner dans l'activité quotidienne au niveau des laboratoires.

Cependant, et conformément au mandat de son ^{son} XVI^{ème} congrès, le SNTRS s'est adressé aux chercheurs chaque fois qu'il l'a estimé utile pour leur faire connaître les positions et ^{les} propositions de la CGT, y compris sur la situation du champ de syndicalisation en rapport avec l'aspiration unitaire des personnels et ^{en} tenant compte des évolutions du travail scientifique.

C'est en ce sens qu'à l'occasion de ce congrès ^{du SNCS} nous avons réaffirmé "qu'à notre avis un grand syndicat unitaire CGT des travailleurs de la recherche scientifique serait un moyen susceptible de renforcer encore notre audience et notre capacité d'intervention", tout en affirmant qu'une telle évolution, que nous souhaitons, n'était possible que si elle résultait d'un processus conscient, résultat d'une réflexion commune à nos deux organisations."

Par ailleurs il est incontestable que le respect et l'enrichissement de l'accord de concertation SNCS-SNTRS a été un des éléments déterminants qui ont mis en échec les prétentions de la direction réformiste de la FEN à implanter le SNPTES parmi les ITA du CNRS.

C'est ainsi, qu'imposé en 1978 par la direction du CNRS et le ministère des universités à l'encontre même du droit syndical existant, ce syndicat a subi plusieurs échecs successifs lors des élections à la CPN en 1978 et au CAES en 1979, atteignant tout juste 3 % des voix et ne présentant aucun candidat aux dernières élections au Comité National.

Avec le SNPCEN-FEN (contractuels de physique nucléaire IN2P3), malgré les forces qui ont et qui continuent de mener à l'intérieur de ce syndicat spécifique des contractuels de l'IN2P3 une campagne visant à le conduire dans une position de neutralité à l'égard de la CGT, afin de mieux organiser sa dérive vers la CFDT ou le SNPTES-FEN, et malgré un certain nombre de difficultés liées à des situations locales, le resserrement de nos relations unitaires a permis aux personnels de ce cadre de se retrouver nombreux, non seulement dans les grandes luttes qui se sont développées dans la recherche, mais aussi avec l'ensemble des travailleurs lors des initiatives interprofessionnelles de la CGT.

Par ailleurs, l'accord réalisé avec le SNPCEN-FEN pour les élections au Comité National où nous avons présenté une liste commune en commission 06 et le succès qu'elle a recueilli est un événement unitaire important pour la défense de la discipline et de ses personnels.

L'unité d'action avec le SGEN-CFDT, dont nous considérons qu'elle est un moyen essentiel de l'action intersyndicale parmi les ITA a été marquée par le poids de plus en plus grand de la stratégie dite de recentrage de la CFDT mise en oeuvre dès la fin de 1977 et enterrinée par le congrès de Brest de 1979.

.../...

Fruit des pressions extérieures et intérieures, au plan national et international, qui se sont et continuent de s'exercer sur la CFDT, cette stratégie constitue un net recul par rapport aux évolutions qui l'avaient conduite à s'orienter non sans difficultés et contradictions, vers une attitude de lutte.

Ce retour de la CFDT vers des positions réformistes d'origine s'est traduit par une acceptation de fait des grands objectifs économiques et sociaux du pouvoir et du patronat. Sous le vocable de "réalisme", les dirigeants CFDT acceptent l'idée de la fatalité de la crise qui les conduit à cautionner des solutions au rabais, à faire la part du feu, à réduire les objectifs revendicatifs et à freiner l'action. Une telle démarche conduit, par sa logique, à insérer progressivement l'activité syndicale dans le cadre de la gestion de la crise pour le plus grand profit du patronat. C'est un renoncement de fait à la lutte pour un véritable changement.

Cette stratégie confédérale a conduit le SGEN tant au CNRS qu'à l'INSERM à de nombreux attermoissements, se traduisant le plus souvent par le refus d'engager toutes ses forces pour dénoncer la politique d'austérité, les tentatives de consensus social, et le refus d'appeler les personnels à entrer résolument dans la lutte pour leurs revendications.

Cela a été le cas en 79 et 80 lors des discussions salariales dans la Fonction Publique ou bien encore lors de la puissante bataille pour le maintien du potentiel sidérurgique national en mars 1979.

Ce fut encore le cas lors d'initiatives communes au cours desquelles nous avons pu une nouvelle fois déplorer que les accords réalisés au plan national n'aient pas trouvé leur pleine traduction, loin s'en faut, au niveau local.

Il en a été ainsi lors de la grève nationale du 29 janvier 1980 mais aussi à l'occasion des actions interprofessionnelles du 2ème trimestre 1980 pour la défense de la sécurité sociale.

C'est enfin, depuis le renouvellement du CNRS en janvier 79, la réalisation au CAES du CNRS d'un front réformiste CFDT/SNIRS/FO refusant d'avoir dans le domaine de l'action sociale comme ailleurs, une orientation revendicative claire et unitaire et acceptant par là-même de gérer la pénurie consécutive aux budgets successifs de recession. Difficultés auxquelles il faut ajouter leur attitude vis-à-vis du Comité National, pronant la désertion des instances, au moment même où l'on en excluait les techniciens et les administratifs ou bien encore le mandat donné à leurs élus à la CPN, acceptant de fait la situation de pénurie en ne prenant en compte que les dossiers des agents les plus anciens.

Concernant FO et le SNIRS, si ce dernier s'est retrouvé à nos côtés lors du dernier trimestre 1979 après la sortie des décrets réformant le CNRS, il est très rapidement retombé dans une attitude de temporisation avec les directions et les pouvoirs publics attitude jamais abandonnée par FO, refusant systématiquement les appels à l'unité d'action que nous n'avons cessé de leur adresser.

.../...

Au niveau de l'université, ces deux années ont été marquées par un développement important de la concertation avec notre syndicat frère le SNPESB-CGT.

Au cours de l'année scolaire 1979/80, cette concertation plus fréquente a permis de nombreuses initiatives communes tant dans les luttes spécifiques pour la défense du potentiel universitaire et scientifique et des personnels que lors des actions qui se sont déroulées dans la fonction publique ou dans les mouvements interprofessionnels.

Le développement de luttes communes de nos syndicats, l'accord profond qui existe entre le SNTRS et le SNPESB sur les grandes orientations de la CGT et sur la nécessité d'en étendre l'influence à l'université, crée incontestablement à notre point de vue les conditions pour engager un processus d'unification dans un grand syndicat CGT de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Avec le SNESup, si, au plan national l'amélioration de nos relations a permis d'engager des actions communes, ces accords n'ont malheureusement pas trouvé leur pleine traduction au plan local dans une pratique syndicale unitaire permettant aux enseignants du supérieur de se retrouver nombreux aux côtés des autres catégories de personnels de la recherche et de l'université contre la politique du pouvoir.

Il reste que le renouvellement de l'accord sur une plate-forme inter-syndicale et intercatégorielle au 1er tour des élections au Comité National, a permis aux enseignants, chercheurs et ingénieurs de donner un prolongement à ces luttes communes en votant nombreux pour les candidats de la "plate-forme".

Si nos efforts constants pour que se réalisent en permanence les conditions d'un front syndical commun n'ont pas toujours reçu l'écho que nous aurions souhaité, nos explications et nos initiatives auprès des personnels ont permis que de nombreuses initiatives se développent avec succès.

Le bilan de la participation des personnels du CNRS et de l'INSERM aux grandes luttes interprofessionnelles, à celles de la fonction publique et aux actions générales ou spécifiques propres à notre secteur au cours de ces deux années est à cet égard très significatif.

Il est indéniable que ces luttes ont évité une dégradation encore plus importante de la situation de la recherche et de ses personnels, qu'elles ont contraint le pouvoir à manoeuvrer en recul et qu'elles ont même permis d'enregistrer des succès qui, bien que partiels, constituent des encouragements pour l'action.

7- LE BILAN DES ACTIONS

Au cours de ces deux années, le SNTRS-CGT a été partie prenante de toutes les grandes luttes interprofessionnelles et de la Fonction Publique animées pour l'essentiel par la C.G.T.

Convaincu de la nécessité de rassembler tous les travailleurs pour agir ensemble contre la politique d'agression du pouvoir d'achat, contre l'austérité sous toutes ses formes, pour vaincre l'intransigeance du pouvoir et du patronat, et battre en brèche les tentatives de consensus social, le SNTRS a déployé ses efforts pour que les personnels du CNRS, de l'INSERM et assimilés participent massivement à toutes ces grandes batailles et aux diverses initiatives qui se sont multipliées.

La presse Confédérale, en particulier "La Vie Ouvrière" et "Option-Quinzaine", "la Tribune des Fonctionnaires", notre "Bulletin de la Recherche Scientifique" ont largement rendu compte de ces actions et de leurs résultats. Nous n'en reprenons pas ici l'historique, mais leurs bilans montrent qu'elles ont contraint le pouvoir à marquer le pas dans sa politique antisociale, qu'elles ont permis de faire reculer le mur de l'austérité et qu'elles ont contribué au soutien de toutes les luttes engagées dans les différentes branches professionnelles.

Dans notre secteur, les luttes que nous avons menées en permanence pour dénoncer la politique de Recherche du pouvoir, pour lutter contre le démantèlement de nos organismes, pour obtenir les moyens nécessaires en postes et en crédits, ainsi que l'ouverture de véritables négociations sur la situation des personnels, ont évité une dégradation encore plus importante. Elles ont même permis d'imposer des reculs qui, bien que partiels, n'en constituent pas moins, dans le contexte, des succès qu'il faut apprécier à leur juste valeur.

Face à une offensive contre la Recherche Publique et ses personnels, sans précédent, supportée par une fantastique campagne des mas-média au service du pouvoir, nos initiatives, comme les débats organisés autour des travaux de notre XVIème Congrès, les actions organisées localement à l'occasion de la venue de responsables du CNRS, de l'INSERM ou de membres du gouvernement dans les Centres de Recherche et les Universités, nos prises de positions publiques et dans les instances scientifiques (COMITE NATIONAL, DIRECTOIRE, CONSEIL D'ADMINISTRATION) pour dénoncer l'offensive gouvernementale, l'impact de la grève et surtout le succès du rassemblement à la Mutualité le 1er Février 1979, la multiplicité des initiatives prises après la sortie des décrets de Septembre 79 réformant le CNRS, l'ampleur de la Marche sur Paris du 22 Novembre et, à un degré moindre, la grève du 29 janvier 1980, répondant à la sortie autoritaire du nouveau statut des chercheurs, ont porté des coups sévères au pouvoir en éclaircissant parmi les travailleurs de la Recherche et dans l'opinion publique la réalité de sa politique

de Recherche tout aussi nuisible pour l'intérêt national que pour les personnels y exerçant leur métier.

Si les luttes n'ont pas permis de faire totalement échec aux menées du pouvoir, il importe toutefois, afin de cerner au plus près le rapport des forces en présence, de mesurer les moyens qu'il a dû employer pour gagner au moins à la neutralité, les responsables scientifiques.

Il a dû tenir compte du poids du CNRS dans l'opinion -du poids des scientifiques- des traits spécifiques du CNRS -structures de représentation, forte implantation syndicale- et surtout des luttes qui n'ont cessé de se dérouler depuis l'annonce d'une réforme.

La campagne a eu lieu aussi bien vers l'extérieur : articles insultants démontrant que les scientifiques coûtaient cher pour peu de résultats, qu'à l'intérieur : flatteries, discours tranquillisans de la Direction, résurgence d'une idéologie "élitiste", opposition université-CNRS, opposition ITA-Chercheurs visant à provoquer replis corporatistes et divisions catégorielles.

Qu'il ait fallu autant d'efforts pour arriver à ces décrets, nous invite à ne pas sous estimer l'impact des explications et propositions du SNTRS-CGT qui, s'appuyant sur les luttes des personnels, n'ont pas permis au pouvoir d'aller aussi loin qu'il l'aurait souhaité et dans le temps désiré.

La tenue de la session d'automne 1979 et le résultats des élections au COMITE NATIONAL de Mai-Juin 80 sont à cet égard très significatifs. La fermeté des positions du SNTRS-CGT quant à la nécessité de la présence à tous les niveaux, dans les instances, s'appuyant avec force sur la lutte des personnels, ont permis de déjouer les manoeuvres conjointes du SGEN-CFDT et de ceux qui, dans⁴ SNCS, appelaient à désertier le terrain des instances au moment où le pouvoir refusait aux Techniciens et Administratifs le droit élémentaire de participer à la vie scientifique du CNRS. L'action de nos élus a conduit la quasi totalité des sections du Comité National à se prononcer, certes en termes diversifiés, contre la réforme du CNRS, condamnant à la fois son contenu et la manière autoritaire dont elle a été imposée et - pour l'ouverture de véritables négociations sur les statuts-. Certaines commissions ont pu siéger en récupérant des prérogatives qu'elles avaient perdues, en particulier en matière d'attribution de crédits et de postes.

Quant aux résultats des élections au COMITE NATIONAL, malgré la réduction du collège C aux seuls ingénieurs, le mode de scrutin et les conditions de son déroulement, ils traduisent la confiance que nous accordent les personnels pour lutter avec eux.

Avec au 1er tour une progression de 143 voix et ^{de} 7,3 % par rapport aux élections de Mai 1978 dans le collège Ingénieurs à la Commission Paritaire Nationale, le SNTRS CGT est désormais la première organisation représentative des Ingénieurs, (en alliance avec le SNPEN-Fen dans la section O6) de même que parmi les Techniciens et Administratifs. Avec 32 élus à l'issue des 2 tours de scrutin notre syndicat reste dans le Collège C, l'organisation syndicale disposant du plus grand nombre d'Elus.

Alors même que toutes les autres organisations syndicales représentatives régressent, que les tentatives de division de la FEN pour imposer au CNRS le SNPIES, qui n'a pu présenter aucun candidat, se soldent par un nouvel échec, ces résultats obtenus dans le cadre de la réforme autoritaire du

.../...

CNRS instituant un mode de scrutin inique et ôtant scandaleusement aux Techniciens et Administratifs le droit à intervenir dans la vie du CNRS, constitue une riposte éclatante aux prétentions du pouvoir à écarter la CGT. Par ce vote les Ingénieurs du CNRS ont montré leur attachement à l'unité du corps des ITA. Ils ont condamné la politique de déclin scientifique, se sont prononcés pour une recherche dynamique et socialement utile, pour un CNRS développé et démocratisé.

Plus généralement, les Ingénieurs ont approuvé l'activité spécifique du SNTRS pour promouvoir des luttes unitaires sur des objectifs clairs, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Par ces résultats, dont notre XVIIème CONGRES aura à mesurer la portée dans le développement des luttes durant les 3 mois à venir, le pouvoir a été mis incontestablement en échec.

- LA SECURITE D'EMPLOI

Cette bataille engagée depuis de nombreuses années par le SNTRS-CGT pour une véritable sécurité d'emploi de tous les personnels a connu depuis le XVIème Congrès de nouveaux développements. Cette action a toujours eu pour le SNTRS un double objectif :

- . Obtenir l'intégration sur poste budgétaire de tous les personnels hors-statuts travaillant dans les laboratoires du CNRS et de l'INSERM
- . Obtenir pour l'ensemble des personnels une véritable sécurité d'emploi, assortie de garanties sociales étendues

que le XVIème Congrès formula par l'exigence d'un statut particulier de la Fonction Publique pour tous.

Alors que le plan d'intégration de cinq ans obtenu par la lutte en 1975 arrive à son terme, les clauses restrictives, conséquences des plans successifs de super-austérité, et la politique de destabilisation de l'emploi scientifique vont peser lourd sur des milliers de hors-statuts menacés de licenciements. Au cours des 2 années qui viennent de s'écouler, le SNTRS a poursuivi une action tenace menée localement et nationalement, souvent au coup par coup, pour s'opposer à tout licenciement et obtenir l'intégration de tous les hors-statuts sans déclassement ni perte de salaire. Malgré les difficultés de mobilisation inhérentes à la situation précaire de ces personnels et les manoeuvres du SGEN-CFDT en particulier, visant à marginaliser le SNTRS-CGT, diverses initiatives spécifiques ont pu être coordonnées au niveau national comme le 19/12/79 avec les hors-statuts et 3ème cycle, le mardi 20/2/79 (50 présents à la MSH, puis occupation du bureau d'AIGRAIN et expulsion par la police), le 7 mars 79 au siège du CNRS, puis le 14 mars 1979 (occupation du bureau d'AIGRAIN puis expulsion par la police -50 à 80 hors-statuts présents).

Ces actions, en liaison avec celles visant à la défense et au développement de l'emploi scientifique en général, ont permis d'éviter de nombreux licenciements. Elles auront abouti fin 1980 à l'intégration de 1 250 hors-statut au CNRS et de 120 à l'INSERM.

Elles ont permis, au CNRS, de soutenir l'activité efficace de nos représentants siégeant dans les réunions de la Commission informelle d'intégration pour relever sensiblement les niveaux d'intégration que tentait d'imposer la Direction.

Tout dernièrement, elles ont contraint le pouvoir à accepter de faire le bilan du plan quinquenal d'intégration et à admettre le principe d'un examen de la situation d'un certain nombre de hors-statuts déclarés non intégrables.

S'il est clair pour notre Syndicat, et il n'a cessé de le développer parmi les personnels statutaires, que se battre pour l'intégration totale et correcte de tous les hors-statuts, c'est en fait défendre aussi le statut des ITA du CNRS et de l'INSERM, il faut reconnaître qu'aux difficultés évoquées plus haut nos propres insuffisances n'ont pas permis sur une question aussi cruciale que celle des hors-statuts, d'élever le niveau de la riposte à celui exigé par les menaces qui pèsent sur ces personnels.

Notre action pour la titularisation des ITA, s'est heurtée de front à la politique gouvernementale de remise en cause de l'emploi public, visant dans notre secteur à destabiliser l'emploi scientifique.

A la veille du XVIIème CONGRES cette revendication fondamentale n'a toujours pas abouti malgré nos luttes spécifiques et notre participation active à celles des non-titulaires de la Fonction Publique. Nous avons toutefois pu battre en brèche les manoeuvres de nos Directions visant à faire cautionner par les organisations syndicales une remise en cause des acquis existants en matière de sécurité d'emploi, en particulier au CNRS, en déjouant toutes les tentatives de contourner l'article 46 pour procéder à des licenciements déguisés.

La lutte persévérante que nous avons menée contre la nouvelle procédure d'affectation autoritaire des ITA, instituée en décembre 1978 par la Direction (cf. SNTRS INFO N° 2 DU I9/I/79) a permis d'imposer en Juin 1979 une concertation préalable avec les organisations syndicales avant toute nouvelle affectation (cf. SNTRS-INFO N° 28 du 8/7/80).

- LES CARRIERES - LE DECLASSEMENT.

Réaffirmé par le XVIème congrès comme l'un des axes prioritaires de l'action à venir du Syndicat, cet objectif peut être résumé en trois points :

- Obtenir des créations et des transformations de postes permettant un débloccage des carrières et l'avancement normal des personnels, et améliorer parallèlement les prérogatives et le fonctionnement des commissions d'avancement.
- Imposer des mesures immédiates pour résorber les injustices criantes dont sont victimes certaines catégories (notamment les administratifs et les petites catégories B) et pour faire reconnaître toutes les qualifications.
- Enfin, imposer l'ouverture de véritables négociations permettant de mettre fin au déclassement qui touche toutes les catégories, pour que soit garantie à tous les agents une carrière minimale, et pour que toute acquisition d'une qualification supérieure se traduise par une promotion.

Bien que très insuffisant, sans la bataille menée en permanence sur les carrières par le SNTRS-CGT, il est clair que le faible nombre de créations et de transformations de postes inscrits dans les budgets 1979 et 80 n'aurait pas été obtenu.

Ce piètre résultat ne peut évidemment nous satisfaire, mais il doit être apprécié dans le contexte général de la pénurie budgétaire et de récession de la Recherche dans lequel nous avons mené l'action.

Au niveau des commissions d'avancement, ces deux années ont été marquées par la poursuite de notre bataille sur le rôle, la composition et les prérogatives des CPPR en liaison avec l'action de nos élus à la CPN.

A cet égard, le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL des 1er et 2 mars 1979 tirant les enseignements de 3 années d'existence des CPPR a constitué incontestablement un tournant dans la réflexion du syndicat sur cette question.

Face à l'autoritarisme de la Direction et aux conséquences, au CNRS, de la politique d'austérité, il déclarait :

" Cette situation avait conduit le SNTRS à créer les conditions unitaires
" pour organiser l'action et créer un rapport de forces permettant de con-
" duire la direction du CNRS à faire de ces CPPR de véritables commissions
" du personnel devant connaître l'ensemble des questions touchant à la
" gestion individuelle des agents, telles que les a définies notre XVIème
" Congrès.

" Si effectivement, dans la plupart des circonscriptions, l'action s'est
" développée sous des formes très diverses permettant l'expression des
" personnels dans le sens de nos propositions, il faut constater que le
" rapport des forces, s'il a mis la direction en difficulté, n'a pas permis
" de la faire reculer.

" C'est à partir de ce constat, que notre syndicat avait décidé de mener,
" à l'occasion des commissions 78 (paritaire et dérogation) une grande
" offensive contre la pénurie budgétaire qui conduit au blocage des car-
" rières, pour obtenir des modifications statutaires ne liant plus les
" possibilités de promotion à l'expansion de l'organisme, pour imposer
" un véritable suivi de carrières au plan régional.

" La bataille menée par nos représentants à laquelle nos partenaires ont
refusé de se joindre, a mis une nouvelle fois en évidence l'autoritarisme
de la direction, refusant y compris de faire voter nos propositions.

" Tenant compte de tous ces éléments, le CSN a estimé qu'il fallait pour-
"suivre notre offensive dans cette voie, et que la question N° I n'était
"pas de débattre s'il fallait ou non siéger en CPPR mais plutôt de mener
"l'action pour créer un rapport de forces susceptible de faire céder la
"Direction.

" Partant de là, en s'appuyant sur le fait que notre action à la CPN a été
" bien comprise, que d'autre part, l'action menée à l'occasion de la tenue
" des CPPR 78 est un acquis important et qu'enfin de nombreux personnels
" estiment que, dans la mesure où l'on discute de leur situation, il faut
" être présent, les représentants du SNTRS iront en CPPR après consulta-
" tion et sous le contrôle permanent des personnels pour y imposer, par la
" lutte, les objectifs fixés. (suivi de carrière, lutte contre les quotats
" régionaux, en particulier)."

Il est incontestable que cette attitude plus offensive mise en oeuvre depuis 1979 a permis dans de nombreuses circonscriptions de démontrer concrètement le déclassement dont sont victimes les personnels, créant ainsi les conditions du développement d'actions de plus grande ampleur et d'une meilleure perception des propositions du SNTRS en matière de carrière.

Depuis le XVIème Congrès, la réflexion du syndicat sur le problème des carrières s'est poursuivie, parallèlement à cette campagne d'explication que nous avons développée parmi les personnels afin de clarifier dans l'action cette importante question.

Quoiqu'encore insuffisantes et malgré la démagogie des positions du SGEN-CFDT, nos explications ont permis une participation plus active des personnels du CNRS et de l'INSERM aux grandes luttes pour la défense du pouvoir d'achat, souvent confondues du fait du blocage des carrières-avec les problèmes du déclassement, de la promotion et de la carrière minimale garantie.

Notre exigence d'ouverture de négociations sur le problème général des carrières de toutes les catégories, a constitué incontestablement le fil rouge des luttes des ITA du CNRS et de l'INSERM impulsées par le SNTRS-CGT.

Contrainte par l'action d'ouvrir des discussions une première fois en Juin 1978 puis en novembre 1979, la Direction du CNRS n'a cessé de manoeuvrer, refusant de s'engager auprès des Ministères de tutelle pour que s'ouvrent de véritables négociations, tout en essayant de faire cautionner aux organisations syndicales dans des groupes de travail informels, une remise en cause des acquis existants notamment en matière de sécurité d'emploi, au nom de la "sacro-sainte" mobilité prônée par le pouvoir. (Se reporter au BRS N° 200 de juillet 1980).

S'il faut regretter que l'insuffisante prise en main par nos sections du débat autour du document carrière élaboré par le Bureau National à partir des orientations définies au XVIème Congrès, insuffisances qui ne permettent pas de tenir avant le XVIIème CONGRES la Conférence Nationale sur la carrière, il faut toutefois mettre à l'actif des luttes développées durant ces 2 années et plus particulièrement depuis septembre 79, l'annonce par P.AIGRAIN, Secrétaire d'Etat à la Recherche en Juillet 1980, de l'ouverture de négociations sur le statut des ITA (Se reporter au BRS N° 201 de juillet 80).

Nous n'avons pas l'illusion de croire à cette brusque "bonne volonté" du gouvernement mais nous devons nous saisir de cet engagement pour porter l'action des personnels à un niveau bien supérieur en particulier à celui enregistré lors des actions du 25 Mars, du 10 Juin et du 26 Juin 1980 et imposer le statut que nous voulons.

La poursuite des discussions avec tous les personnels sur notre document carrière est une base solide pour mener cette bataille et la gagner.

- DES LUTTES CATEGORIEELLES

En convergence avec les luttes générales communes à tous les ITA du CNRS et de l'INSERM, les collectifs nationaux des POS et des Administratifs ont poursuivi avec plus ou moins de succès l'action engagée depuis plusieurs années et qui avait été marquée au XVIème Congrès par le succès obtenu par les personnels Ouvriers, Sociaux et de Cantine et le puissant mouvement des Administratifs.

LES PERSONNELS OUVRIERS, DE SERVICE ET DE CANTINE.

Le collectif des POS qui tiendra sa IIème Conférence Nationale courant novembre 1980 a poursuivi l'action engagée pour obtenir :

.../...

- . La nomination de tous les agents reclassés par le CPN de novembre 1977.
- . Le paiement du rappel financier à la date de sortie du décret (24 Août 1976).
- . Le réexamen des agents ayant obtenu un vote à la CPN.
- . La pleine application du décret aux agents embauchés après sa date de sortie.
- . La révision du cas de certains agents dont la situation n'avait pas été prise en compte lors du recensement précédant la CPN de reclassement.
- . L'intégration au CNRS des personnels de cantine au niveau correspondant à leur qualification.

Au moment où ces lignes sont écrites, si la question du rappel financier reste entière, la nomination des IO2I agents reclassés par la CPN et qui s'est étalée jusqu'en janvier 1980 a été effective pour tous. Par ailleurs grâce à l'intervention du collectif SNRS, un certain nombre d'agents embauchés après le 24 Août 1976 ont pu être "reclassés" au niveau correspondant à leur qualification sur la base du statut modifié tandis que pour les agents non recensés, la Direction s'est engagée en Juillet 80 à réunir une commission informelle de reclassement.

Ce résultat acquis pour l'essentiel lors du XVIème Congrès, restera, grâce à l'action persévérante de notre collectif, l'événement majeur quant aux succès revendicatifs enregistrés ces dernières années.

Il reste que tout en poursuivant la bataille sur les points restant en suspend, l'activité du collectif POS arrive aujourd'hui à un tournant qui devrait lui permettre, à partir des préoccupations réelles de ces catégories de personnel, de leurs revendications, une meilleure traduction de l'activité générale du syndicat tant dans les luttes pour une autre politique de la Recherche, que pour celles se rapportant notamment aux questions des salaires, de la défense de l'emploi et des carrières.

LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS.

Le puissant mouvement des Administratifs qui avait marqué la fin de l'année 1977 et le début de 1978 avait retenu toute l'attention du XVIème Congrès, tant du point de vue de la situation intolérable que vivent les administratifs, des discriminations dont ils sont victimes en matière de salaire et de prime, mais aussi de carrières, de l'aggravation de leurs conditions de travail liée à la déconcentration administrative que des enseignements plus généraux que nous devons en tirer dans notre pratique syndicale quotidienne et sur lesquels le 40ème Congrès de la CGT allait revenir quelques mois plus tard.

L'immense déception qui a suivi ce mouvement sans précédent dans l'histoire du CNRS, les difficultés rencontrées dans le fonctionnement du collectif national et liées indiscutablement à une insuffisante prise en compte de ces problèmes spécifiques par les sections concernées, n'ont pas permis de redonner à ce mouvement toute l'ampleur susceptible d'avancer vers des solutions positives aux revendications des administratifs.

- L'ACTION SOCIALE

ACTION SOCIALE ET CAES.

Dans le droit fil de la politique anti-sociale du gouvernement qu'elle sert, la direction du CNRS (la nouvelle comme l'ancienne) s'est attachée à liquider méthodiquement les bases et les moyens de l'action sociale et du CAES.

Ministère de tutelle et direction du CNRS ont poursuivi, dans le domaine de l'action sociale, les objectifs qui sont les leurs depuis des années, à savoir :

- . comprimer le plus possible les moyens financiers consacrés aux activités sociales, culturelles et sportives du CAES, d'une part, aux secteurs du logement, de l'enfance, de la restauration d'autre part.
- . Contraindre les personnels à prendre en charge une part financière croissante du coût des activités propres du CAES et de celles incombant financièrement à l'employeur.
- . Transférer certains secteurs "rentables" vers le privé (ex. : les restaurants du CNRS).

Dans les réformes de septembre 1979, l'action sociale n'a pas été "oubliée", contrairement aux premières déclarations du SGEN-CFDT, du SNIRS-CGC et du SNPREEES-FO.

Au contraire, par le "vide juridique" crée délibérément -disparition de la CAS du CNRS et de la représentation du CAES au C.A.- Ministères et Direction du CNRS se sont donnés les moyens de franchir une nouvelle étape.

Celle de liquider les acquis et les réalisations gérées par les seuls personnels -c'est à dire le CAES- et par là, permettre à l'administration d'avoir un service social sans moyen dont elle aurait la maîtrise pour pratiquer un paternalisme avilissant.

Depuis, et plus particulièrement au cours de l'été 1980, la Direction du CNRS a pris une série de mesures unilatérales d'une extrême gravité, qui vont dans ce sens.

- Assujettissement du niveau de paiement de la subvention "activités diverses" au CAES aux conclusions du Contrôle financier.
- Interdiction faite au CAES d'assurer la continuité de la rémunération des employés CAES, alors que leur situation n'a fait l'objet d'aucune négociation.
- Modification des principes et des modalités du versement des subventions administratives en faveur de l'enfance, alors même qu'aucune négociation avec les syndicats n'a été ouverte comme s'y était engagée la Direction du CNRS en novembre 1979.

Cette brutale accélération des remises en cause par la Direction du CNRS a été possible parce que cette dernière a analysé le faible niveau de riposte des personnels auquel l'attitude de la CFDT qui a pris l'initiative d'animer une nouvelle majorité, avec le SNIRS-CGC et le SNPREEES FO au CAES, après renouvellement du CNAS en janvier 1979 a largement contribué.

Cette majorité s'est constituée en mars 1980, devant le constat fait par la CFDT qu'elle ne pouvait "imposer ses vues" aux élus CGT qui avaient été élus aux postes de responsabilité statutaires du CAES, bien que minoritaires au CNAS.

Rappelons qu'à l'élection de janvier 1979, au CNAS du CAES et à la CAS du CNRS, le SNTRS-CGT a perdu 1 siège au bénéfice de la CFDT, ce qui a modifié les équilibres au CAES (21 voix : CFDT / SNTRS / FO contre 19 voix CGT / SNCS / SNPCEN).

Dans le contexte en évolution rapide, le syndicat a mené son action pour s'opposer à la liquidation de l'Action Sociale et du CAES, pour obtenir une action sociale conforme aux besoins des personnels.

Il l'a fait, essentiellement et d'une manière beaucoup plus approfondi au niveau de ses instances nationales (CSN, Bureau National/Secrétariat). La Presse du Syndicat s'est faite l'écho régulièrement, avec densité, des évolutions et des difficultés, au sein du CAES, face à la direction du CNRS.

L'articulation du travail du syndicat et des élus s'est nettement améliorée. Les interventions des élus dans les structures du CAES, plus en liaison avec une approche des revendications sur ces questions.

Cependant, nous sommes fort loin d'une réelle prise en compte de l'Action Sociale et du CAES, en terme revendicatif au même titre que la carrière ou le pouvoir d'achat. Ceci est encore particulièrement vrai au niveau des sections syndicales, même si des progrès ont été réalisés.

Du point de vue de l'unité, la persistance de la conception intersyndicale sans principe affecte considérablement l'approche revendicative et la pratique syndicale de nos sections.

La majorité des CLAS du CAES sont encore élus sur liste intersyndicale. L'amélioration de notre activité au plan de l'action sociale doit absolument marquer de nouveaux progrès, pour que l'action sociale soit "l'affaire revendicative" de tous les personnels.

- LES DROITS SYNDICAUX ET LES LIBERTÉS

Dans la logique d'un pouvoir et de ses directions, qui tentent par tous les moyens d'empêcher que les travailleurs soient informés, s'expriment et agissent contre sa politique qu'ils condamnent, les atteintes aux droits syndicaux et aux libertés n'ont cessé de se multiplier depuis notre XVIème Congrès.

Si nos nombreuses interventions ont pu, dans la plupart des cas, faire reculer les Directions, que ce soit au plan local, régional ou national, il reste que trop souvent notre réaction a été limitée à l'intervention des responsables nationaux ou de sections, alors qu'il aurait été souhaitable de mobiliser les personnels en leur montrant que chaque atteinte au droit syndical les concernait directement, dans la mesure où c'était en fait leur meilleur moyen de défense qui était attaqué.

De même si notre action a réussi à imposer des négociations concernant l'extension des droits syndicaux, celles-ci n'ont reposé que sur nos "négociateurs" et l'autorité de notre syndicat, et ne se sont pas suffisamment appuyées sur la lutte des personnels.

Ces négociations ont abouti, grâce à notre fermeté et à notre représentativité à une augmentation sensible des moyens attribués nationalement, en particulier en ce qui concerne le contingent d'heures de décharges ;

.../...

malgré la reconnaissance de fait des secrétaires régionaux par les administrations déléguées, elles n'ont pas permis d'obtenir les moyens nécessaires au niveau local et régional qui restent une de nos revendications majeure dans le domaine de l'exercice du droit syndical au CNRS et à l'INSERM.

Notre XVIIème Congrès devra porter toute son attention à cette question des droits syndicaux et des libertés, qui revêt aujourd'hui une importance capitale pour tous les travailleurs.

8- LA VIE DU SYNDICAT

LE RENFORCEMENT DU SNTRS - CGT

Le XVIème Congrès avait particulièrement insisté sur la nécessité du renforcement:..."Objectif prioritaire (...) dans la mesure où il peut seul permettre de créer un rapport de force favorable à une unité d'action efficace et combative, en faisant reculer les tendances réformistes qui constituent un courant dominant parmi les autres organisations syndicales d'I.T.A.".

Faisant le point quant à la réalisation de l'objectif à atteindre (de 4 000 adhérents) fixé par le XVème Congrès, il notait en substance qu'avec 3 182 adhérents fin 1977 et sans sous-estimer la progression réalisée "ces chiffres étaient loin d'être satisfaisants et ne correspondaient pas aux possibilités de renforcement existant dans notre secteur".

Alors, à la veille du XVIIème CONGRES, où en sommes-nous ?

Au XVIème Congrès le SNTRS-CGT comptait 3182 adhérents I977 se répartissant dans la Région Parisienne en 1435 adhérents CNRS, 138 adhérents INSERM R.P. et en province, 1434 adhérents CNRS, 97 adhérents INSERM auxquels il fallait ajouter 26 adhérents isolés et les 42 adhérents de notre section nationale des retraités (soit au total 1435 + 138 + 1434 + 97 + 26 + 42 plus 10 CNRS isolés dans les sections INSERM, soit un total de 3182) dont 582 nouveaux 77

A partir de ces éléments, le bilan pour la période nous séparant du XVIème Congrès doit attirer sérieusement notre attention puisqu'avec le chiffre de 2636 adhérents fin 1979 se répartissant dans la Région Parisienne en 1152 adhérents CNRS, 131 adhérents INSERM et en Province, 1220 adhérents CNRS, 85 adhérents INSERM auxquels il faut ajouter 10 adhérents isolés et 38 adhérents de notre section nationale des retraités, soit en valeur absolue une perte de 546 de nos adhérents correspondant à une régression de 17 %.

Si l'on prend en considération le chiffre total d'adhérents nouveaux depuis le XVIème congrès, il est de 195 en 1978 et de 135 en 1979, soit un total de 330 adhérents nouveaux (contre 902 entre XVème et le XVIème Congrès). Nous devons essayer de comprendre pourquoi.

Parmi les multiples raisons qui ont conduit à cette érosion, nous pouvons noter, plus particulièrement :

- la déception amère qui a suivi l'espérance d'une victoire de la gauche a joué comme dans toute la CGT contre notre effort de recrutement.
- le vieillissement du corps lié au blocage quasi général de l'embauche n'ont pas été des éléments propices au renforcement du syndicat.
- l'effort militant volontaire pour recruter partout de nouveaux adhérents n'a pas été dans tous les cas à la mesure de l'objectif fixé. On peut toutefois, retourner la question et se demander qu'elle serait la situation aujourd'hui si nous ne nous étions pas lancés dans cette bataille.
- le déchaînement des campagnes de calomnie et de dénigrement de la CGT et leur impact dans un milieu où les idées réformistes sont prédominantes (que cela nous plaise ou non) montrent à quel point il est urgent d'élever la qualité de nos moyens d'information et de propagande,

.../...

notamment en ce qui concerne la diffusion d'OPTION, d'ANTOINETTE et de LA VIE OUVRIERE qui répondent régulièrement à ces campagnes d'intoxication.

On comprend donc que le poids de cette pression idéologique permanente ne facilite pas le recrutement de nouveaux adhérents.

A toutes ces difficultés, il ne faudrait pas oublier d'ajouter les défauts et les insuffisances de notre propre travail syndical. Si le 16ème Congrès avait mis en évidence ces insuffisances au travers de l'analyse du mouvement des administratifs, -insuffisances mises au 1er rang des préoccupations de la CGT lors du 40ème Congrès- force est de constater que beaucoup reste à faire pour améliorer notre pratique syndicale quotidienne.

Le 17ème CONGRES devrait permettre d'analyser sans complaisance ces défauts et surtout d'en tirer tous les enseignements afin de définir au mieux le syndicat CGT dont les travailleurs du CNRS, de l'INSERM et assimilés ont besoin.

NOTRE ACTIVITE

Le 16ème Congrès avait insisté sur la nécessité de développer à tous les niveaux la pratique de la démocratie syndicale avec le souci d'associer toujours plus les syndiqués aux décisions et à la vie du syndicat.

L'une des conditions pour qu'il en soit ainsi étant d'abord de les informer toujours mieux et davantage.

La parution hebdomadaire de SNIRS-INFORMATIONS donnant régulièrement à plus de 700 militants toutes les informations et appréciations du syndicat et des diverses instances de la CGT a joué un rôle important.

L'édition de ce bulletin a souvent été accompagnée de n° spéciaux comportant des dossiers sur des problèmes particuliers, tels ceux relatifs aux Ingénieurs, aux Administratifs, au POS, à la formation permanente, à la carrière etc...

Il reste que l'utilisation insuffisante de ce bulletin par les sections locales ne correspond pas au temps consacré et aux moyens financiers mis en oeuvre pour sa réalisation.

Les difficultés rencontrées pour la réalisation du B.R.S. n'ont pas toujours permis l'information régulière de tous les adhérents. Il faut toutefois déplorer que l'enquête lancée en direction de tous les adhérents sur cette question de l'information n'ait pas été prise en compte collectivement par les sections à quelques exceptions près.

Ce problème important devra retenir toute l'attention des instances de décision mises en place par le 17ème CONGRES.

Pour ce qui est de la tenue des instances élues au 16ème Congrès et dans le même souci d'améliorer la démocratie syndicale, le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL (instance de décision entre 2 Congrès) a été réuni régulièrement tous les 2 mois et chaque fois que la situation l'exigeait. (Au total 15 fois).

Par contre, des insuffisances certaines et des interférences avec l'acti-

.../...

tivité du Secrétariat National n'ont pas permis au BUREAU NATIONAL de jouer pleinement son rôle d'exécutif du C.S.N.

A cet égard, le 17^{ème} CONGRES aura à examiner les modifications à apporter aux INSTANCES NATIONALES afin d'y associer plus étroitement les REGIONS et les SECTIONS et d'élargir l'exécutif du syndicat.

En ce qui concerne l'accélération de la mise en place des Régions sur laquelle le 16^{ème} Congrès avait fortement insisté, il faut noter de nouveaux progrès dans la coordination des sections notamment sur les problèmes posés au niveau des Administrations déléguées.

Malgré ces progrès, la mise en place de structures réelles démocratiques, efficaces pour coordonner les luttes au niveau des régions reste posée à l'ensemble du Syndicat.

La pratique de la démocratie syndicale est avant tout liée au fonctionnement des sections, c'est à ce niveau qu'elle doit pleinement s'exercer pour être efficace, or, il faut bien constater que dans beaucoup d'entre elles la vie syndicale quotidienne s'est encore limitée à un noyau de militants.

Dans ^{de} trop nombreuses sections, l'information et la consultation des adhérents ne sont pas faites régulièrement, les privant ainsi du moyen efficace de développer une action de masse conforme aux aspirations des syndiqués et des travailleurs de l'établissement.

Ceci s'est traduit dans la conception erronée que, face à un problème local c'est au syndicat national d'intervenir pour trouver la solution positive, au lieu de prendre les initiatives pour l'imposer par l'intervention sur place des travailleurs.

De même, lors des grandes luttes syndicales qui ont jalonné ces deux années, trop de nos sections se sont contentées d'attendre les "directives nationales" pour engager l'action, au lieu de faire appel localement à la responsabilité des syndiqués pour décider avec l'ensemble des personnels des meilleures formes de la lutte.

Cette importante question devra retenir toute l'attention des assemblées générales statutaires de section, pour que le XVII^{ème} CONGRES prenne les mesures appropriées, permettant un développement sans précédent de l'intervention des syndiqués dans la vie de leur syndicat à tous les niveaux.

Dans le domaine de l'activité spécifique, élément clef de la pratique syndicale dans une organisation recouvrant diverses catégories comme le SNTRS-CGT, le 16^{ème} Congrès avait noté les progrès indiscutables réalisés ces dernières années, notamment parmi les POS et les Administratifs

Les collectifs nationaux organisant ces catégories et qui disposent dans le SNTRS-CGT d'une réelle autonomie d'élaboration des revendications, d'organisation et d'impulsion des luttes ont joué malgré les insuffisances déjà évoquées au chapitre "luttes catégorielles", un rôle important dans l'information et la mobilisation des intéressés.

A propos de l'activité en direction des Ingénieurs, Cadres et Techniciens qui constituent la grande majorité des personnels de nos organismes, plusieurs points sont à souligner :

- La "COMMISSION TECHNICIENS" confrontée à la grande diversité de cette catégorie de personnels n'a pu trouver une méthode de fonctionnement satisfaisante permettant une meilleure diversification de l'activité générale du syndicat.

Il faut cependant noter l'excellent travail effectué par un groupe d'adhérents des Sciences Humaines et des services de documentation.

Le 17^{ème} CONGRES qui fera le point des questions soulevées par ces catégories de personnels devrait permettre d'élargir ce type d'initiative afin de mieux cerner les préoccupations des techniciens du CNRS et de l'INSERM et assimilés.

- L'activité de la "COMMISSION INGENIEURS et CADRES" a consacré son activité d'une part à l'élaboration d'un questionnaire en direction de ces catégories, d'autre part, à un important travail de réflexion autour du document carrière du syndicat.

Ces difficultés témoignent à l'évidence d'une activité presque exclusivement de sommet, insuffisamment en prise directe avec les préoccupations et les luttes des personnels. Elles devraient attirer toute l'attention du XVII^{ème} CONGRES et de la nouvelle direction du syndicat sur la nécessité de revoir en profondeur la composition, le rôle et les prérogatives de ces commissions.

- LA COMMISSION FEMMES

Pour les raisons similaires, cette Commission a eu de nombreuses difficultés de fonctionnement. Le nombre restreint de Camarades qui y ont participé, le manque de représentativité de l'ensemble des catégories qui la composent n'ont pas permis d'appréhender dans toute leur ampleur, les véritables problèmes que se posent les femmes du CNRS et de l'INSERM dont les préoccupations sont différentes suivant leur situation d'Ingénieurs, de Techniciennes, d'Administratives ou de Cadre.

Cette commission a eu néanmoins un certain nombre d'initiatives à son actif, en particulier concernant la campagne de mobilisation des femmes sur l'amélioration de la loi sur l'IVG (Interruption volontaire de grossesse) (tracts, pétitions, assemblée débat) ainsi que sur la préparation de la I^{ère} Conférence des femmes travailleuses de la Fonction Publique organisée par l'UGFF. Elle a également amorcé un débat sur le temps de travail, le travail à temps partiel en lançant une enquête parmi nos adhérentes.

Si l'on sait que les femmes sont majoritaires au CNRS et à l'INSERM, l'attaque tous azimuts qui se développe -appuyée par une intense bataille idéologique- contre le droit au travail des femmes, doit nous inciter à remédier rapidement à cette situation.

- LE S.N.T.R.S. DANS LA C.G.T.

La tendance ancienne au repliement sur notre propre secteur demeure encore forte au niveau local, notamment dans l'insuffisance des relations avec les Unions locales ou départementales de la CGT, et les sections départementales de l'UGFF.

Au plan national le SNTRS-CGT a apporté sa contribution en permanence à l'activité confédérale (notamment sur les problèmes de la recherche) à l'UGICT, à l'UGFF.

Il a également joué un rôle important dans la vie de la FEN-CGT, en contribuant à son développement et son renouveau. La transformation intervenue lors du Congrès de Juin 79, de notre Fédé en une véritable fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture, crée les conditions d'une meilleure coordination des syndicats concernés.

Nous rappelons que lors de ce Congrès, notre camarade Guy DUPRE a été élu Secrétaire Général de la F.E.R.C.

Cette liaison indispensable avec tout le mouvement syndical CGT ne saurait être formelle, elle doit être permanente, car elle est la condition de la participation active des personnels du CNRS et de l'INSERM au combat que nous devons mener ensemble avec les autres travailleurs, pour mettre en échec la politique anti-sociale du pouvoir et du patronat et créer ainsi, les conditions pour aller vers de profonds changements, vers le socialisme.

- ACTIVITE INTERNATIONALE

Dans le cadre de ses prérotatives et de ses moyens, notre syndicat s'est manifesté sous diverses formes (télégrammes, motions, manifestations...) pour exprimer sa solidarité partout dans le monde où les travailleurs sont en lutte, où ils sont l'objet de répressions, où ils luttent pour leur liberté et la démocratie.

Au cours de ces 2 années, en liaison avec l'UGICT et la FERC, le SNTRS a multiplié les contacts avec de nombreuses organisations syndicales de travailleurs scientifiques d'Europe occidentale en particulier avec :

- . la C.G.I.L. (CGT Italienne) Recherche avec laquelle nous avons adopté un important communiqué commun concernant les problèmes du Centre d'Etudes et de Recherche Nucléaires (CERN), la coopération internationale dans le domaine de la physique nucléaire (Cf. SNTRS-INFO N° 27 du 3 Juillet 1980).
- . également avec le Syndicat de la Recherche des Commissions Ouvrières d'Espagne.

Le SNTRS a, par ailleurs, participé activement à divers colloques organisés par la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMIS) et le Comité de Liaison International des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (CLIICT).

Lors de la dernière Assemblée Générale de la FMIS (du I2 au I4/5/80) à Berlin en R.D.A., notre Camarade Richard VARIN qui faisait partie de la délégation de l'UGICT a été élu membre de la Commission politique scientifique de la FMIS.

Ces rencontres se concrétiseront prochainement par la tenue d'un colloque les 20 et 21 OCTOBRE prochains à MADRID entre l'UGICT, le SNTRS, le CGIL, les Commissions Ouvrières, la CGT Portugaise et l'Association des Travailleurs Scientifiques de Grande-Bretagne sur la situation de la Recherche dans ces pays en vue de resserrer les liens et la coopération entre nos syndicats respectifs.

CONCLUSION

Partant du contexte politique économique et social dans lequel s'est déroulée l'action du SNTRS, ce rapport a tenté de développer les aspects essentiels qui ont dominé cette activité depuis le 16ème Congrès.

Il doit permettre à chaque adhérent de juger de l'activité du BUREAU NATIONAL et du CONSEIL SYNDICAL NATIONAL.

Dans une période marquée par le renforcement de la bataille idéologique menée par le pouvoir et le patronat pour réaliser le consensus social autour de leur politique, le BUREAU NATIONAL sur mandat du C.S.N. s'est efforcé :

- d'organiser la riposte à tous les mauvais coups portés contre la Recherche et ses personnels ;
- de faire avancer les revendications des différentes catégories de travailleurs du CNRS et de l'INSERM ;

Il a appelé en permanence les travailleurs à se mobiliser pour ces objectifs en incitant sans relâche les sections et les militants du SNTRS à faire preuve d'initiative et de hardiesse dans le développement de l'action revendicative.

Il a pris chaque fois que cela a été nécessaire les mesures permettant de coordonner ces initiatives.

Il a enfin, et non sans mal, comme en témoigne ce rapport, travaillé sans relâche au renforcement du SNTRS.

Le débat est maintenant ouvert.

Le BUREAU NATIONAL souhaite qu'il soit sans complaisance, mais constructif pour faire du SNTRS, le Syndicat OGT dont ont besoin les travailleurs du CNRS, de l'INSERM et ASSIMILES.

RAPPORT D'ACTIVITE INSERM

Le contexte général de l'INSERM, dans lequel la section Nationale du SNTRS a développé son activité depuis le dernier congrès, est un contexte de pénurie, en particulier en ce qui concerne les personnels ITA qui ont vu une dégradation de leurs conditions d'évolution de carrière et de travail. En effet, les affirmations du pouvoir qui prétend que l'INSERM est l'organisme de recherche le mieux "loti" sont démenties par les chiffres, si l'on compare l'évolution des créations de postes d'ITA + 4,1 % depuis 1977, au nombre de créations d'unités, + 47, ainsi que 17 formations de Recherches Associées. Le rapport 1 chercheur pour 2 ITA diminue sans cesse. Le taux de déclassement est énorme, environ 25 % du personnel ITA. Des secteurs entiers, qui font pourtant l'objet de campagnes officielles répétées - coeur - cancer - handicapés - fonctionnent avec un nombre important de hors statut. On le voit donc, l'INSERM s'insère tout à fait dans le contexte général de la recherche et dans le contexte national.

Compte tenu de l'état d'esprit conservateur qui domine dans les milieux médicaux et de la faiblesse relative du taux de syndicalisation à l'INSERM, le pouvoir en 1979, a tenté un "test" pour appliquer avant la lettre le nouveau statut des chercheurs.

L'opération était prévue comme suit :

- convocation du conseil scientifique
- convocation des présidents de CSS
- convocation des secrétaires généraux des syndicats (sauf la CGT) pour échange de vues et entrevue intersyndicale.

afin de discuter des modalités d'application de la réforme.

On notera au passage la tendance d'isoler la CGT.

L'opération s'est soldée par un échec complet, une levée de boucliers sans précédent à l'INSERM de la communauté scientifique et des personnels.

Le SNTRS s'est efforcé durant toute cette campagne :

1°) d'éviter de s'enfoncer dans l'aspect strictement professionnel de la réforme qui risquait d'entraîner le mouvement de protestation sur les questions de formes d'application.

2°) de faire ressortir que ces mesures visaient à assujettir les carrières des personnels aux nécessités d'une politique recherche bien définie, préparant ainsi la bataille sur le statut ITA.

A noter que l'envoi par la direction de l'INSERM d'un rapport questionnaire à tous les ingénieurs et techniciens, qui cherchait à définir le profil scientifique et technique de chaque agent, est venu confirmer nos affirmations.

3°) le SNTRS a été malheureusement le seul syndicat ITA à lier avec force la lutte pour le refus de ces mesures avec l'exigence d'un budget répondant aux besoins de la recherche médicale.

La campagne du statut ITA

La section nationale INSERM a profité de l'annonce de la préparation en hautes sphères d'un nouveau statut ITA. La section nationale s'est appuyée sur les conclusions d'un groupe de travail mis en place par la direction de l'INSERM, pour mener à bien une campagne d'AG sans précédent, en 1 mois 1/2 (11 dans la région parisienne, 7 en province). L'idée était d'obtenir un grand débat du personnel sur ce que devrait être un statut ITA répondant aux besoins des travailleurs et de la recherche médicale, de faire surgir les revendications les plus motivantes en confirmation que les grands points sont : sécurité d'emploi, déblocage des carrières, remise en ordre de la pyramide des emplois, en insistant bien entendu sur l'importance d'actions d'une vigueur sans précédent pour imposer de véritables négociations.

Le SNTRS est apparu durant cette période la seule organisation syndicale ITA à aller débattre avec tous les personnels, ce qui lui a permis de déborder largement sa zone habituelle d'influence.

L'INFLUENCE DU SNTRS-CGT :

Depuis le dernier congrès, elle a marqué une bonne progression, le meilleur instrument de mesure reste le résultat des élections qui se sont déroulées depuis.

- Conseil d'Administration : notre candidate est réélue avec + 7 %
- Commissions Scientifiques Spécialisées : malgré une progression moyenne de + 9,9 % le SNTRS n'améliore pas son nombre de sièges (2) ce qui est dû au fait que chacune des 8 commissions ne comporte qu'un seul siège ITA. Nous approchons néanmoins les 50 % dans presque toutes les commissions.
- Conseil Scientifique : (même corps électoral, pour être électeur, l'agent doit en faire la demande) ce qui implique une pré-campagne pour l'inscription + 13 %
Mais le SNTRS n'emporte pas le seul siège ITA.

- CAS + 2,4 %

Evolution du nombre de syndiqués et des implantations du SNTRS. Malheureusement il n'a pas évolué dans de telles proportions ; la section nationale INSERM comptait fin 1979 236 adhérents contre 248 en 1978. Cette année voit apparaître un léger infléchissement de la tendance puisque nous retrouvons sensiblement fin août le même nombre d'adhérents qu'en 1979 à la même époque.

Nombre de sections : 4 créations - Pitié Salpêtrière - Orsay - Villejuif - ICIG - Lariboisière - en région parisienne, 1 création en province - Nancy - 1 disparition Bicêtre (Beaulieu).

Fonctionnement de la section nationale INSERM. Elle est composée d'un bureau de 15 membres répartis sur diverses implantations INSERM de la région parisienne. La combinaison du temps de décharge (62h) entre 1 mi-temps et le reste éclaté sur les membres du bureau en 2, 4 ou 8 heures s'est avérée efficace, l'effritement de la participation de ses membres très faible : 1 point chaque jeudi "mini-bureau" et un bureau convoqué toutes les trois semaines environ.

Les carences

Trop parisiens bien sûr, mais comment l'éviter ? Manque de militants de petites catégories (alors que c'est la grande force électorale du SNTRS INSERM (70 % aux élections de la CAP en 6, 7 et 8 B) pas d'ouvriers, ni d'animaliers (ce qui explique le retard de l'INSERM dans l'application de la réforme de ces professions par rapport au CNRS).

Sur le plan des instances du SNTRS, force est de constater la très faible participation des quatre élus de la section nationale INSERM. Du fait de la disproportion des organismes le CSN reste une instance où l'on débat et règle, parfois dans le détail, les problèmes du CNRS. Nous constatons également des difficultés de liaison avec les autres petits organismes syndiqués au SNTRS (de par sa taille, la section INSERM aurait peut être pu être plus proche de leurs problèmes ?) de même les rapports avec le secteur sciences de la vie du CNRS n'ont pas été aussi fructueux qu'ils auraient pu l'être.

Circulation et contenu de l'information

Ceci reste un problème constant. Il est d'autant plus difficile à régler dans un organisme comme l'INSERM dont la grande majorité du personnel est "atomisé" à travers l'hexagone. La section nationale INSERM s'est efforcé d'accroître son nombre de correspondants (camarades susceptibles de faire circuler l'information SNTRS INFO, pétitions ...) auprès de ses collègues, là où il n'y a pas de section). Elle s'est efforcé également de mettre au point un fichier des adhérents non seulement ceux de la section INSERM mais également de ceux qui se trouvent dans des sections CNRS, afin d'être en mesure de les informer.

La rapidité de l'information n'a pas toujours été celle souhaitée par tous, elle est liée à la fréquence de parution des BRS et SNTRS INFO ; nous n'avons pas toujours su profiter de la possibilité de sortir des SNTRS spéciaux INSERM (solution moins coûteuse, mais elle exige un stockage de l'information jusqu'au moment où le volume est suffisant).

Carences notoires

a) action sociale

Malgré des tentatives d'organiser des réunions de militants de divers CLAS de la RP sur les questions d'action sociale, afin de coordonner l'action de nos élus avec l'action syndicale, nous ne sommes pas parvenus à faire participer la section nationale INSERM au travail des élus. La récente participation d'un membre du bureau INSERM CNAS nous permet d'espérer une meilleure liaison dans l'avenir.

b) les administratifs

Si notre audience parmi eux s'est considérablement accrue, comme le prouve leur présence aux assemblées générales du siège de l'INSERM, et le résultat des élections, par contre le taux de syndicalisation reste extrêmement faible. Dans les petites catégories qui sont presque en totalité composées de femmes, on peut penser qu'il s'agit des problèmes classiques des milieux professionnels féminins : personnels mouvant, double journée de travail aggravée souvent d'un long trajet, préoccupations familiales et notamment au sujet des enfants, qui ne laissent guère la disponibilité de s'engager plus avant dans l'action syndicale.

En revanche, dans les plus hautes catégories, on trouve un fort pourcentage d'agents masculins. Il s'agit des problèmes classiques des cadres sur qui les directions font peser particulièrement l'autoritarisme et à qui on essaie de faire jouer un rôle de "mise au pas" du reste du personnel.

La concurrence pour les rares postes de responsabilités réelles, la crainte de perdre une fonction intéressante, la course à la promotion sont autant de facteurs qui incitent ce type de personnel à la circonspection et à l'individualisme.

Là, plus que partout ailleurs, il nous faut trouver les moyens de faire exprimer par les personnels leurs revendications, afin qu'ils soient en mesure de s'organiser dans l'action nécessaire pour les faire aboutir et que le SNTRS devienne encore plus le syndicat dont ils ont besoin.

ADHERENTS, MILITANTS DU SNTRS - CGT
POUR OBTENIR DES INFORMATIONS RAPIDES, POUR POUVOIR ETRE INFORMES
DU POINT DE L'ACTION REVENDICATIVE, UTILISEZ LE :
BULLETIN D'INFORMATIONS TELEPHONEES 24 HEURES SUR 24.

ALLO

CGT	607 36 11
UGFF	281 48 93
SNTRS	585 61 52

PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION

A - LE SNTRS-CGT POURQUOI ?

I.1 - PROLONGER ET ENRICHIR LA REFLEXION CONFEDERALE

* Le 40ème congrès de la CGT a marqué un tournant important dans la vie de la confédération et l'ensemble du mouvement syndical. Il est une invitation à toutes les organisations de la CGT à être mieux encore le syndicat qu'il faut aux travailleurs compte tenu des réalités d'aujourd'hui.

* Notre 17ème congrès n'est donc pas seulement un moment du bilan critique de notre activité, il doit être aussi l'occasion d'enrichir notre pratique syndicale en prolongeant la réflexion confédérale autour de problèmes aussi essentiels que :

- le perfectionnement de la vie démocratique du syndicat,
- le développement et la mise en pratique d'une orientation combative de l'unité,
- le renforcement du syndicat ; les deux premiers problèmes n'ayant que peu d'intérêt s'ils ne devaient conduire à cet objectif primordial : renforcer le SNTRS-CGT.

* A partir d'une appréciation au plus près des réalités économiques, sociales et politiques actuelles, il nous faudra donc nous interroger avec un égal intérêt sur le - pourquoi du syndicat - quel syndicat - comment et avec qui.

I.2 - UNE ACTIVITE SYNDICALE PLUS CONCRETE ET PLUS ELEVEE

* Lors des récentes consultations les travailleurs scientifiques en désignant le SNTRS-CGT comme la première organisation parmi les ITA ont manifesté leur attachement à l'existence d'un syndicalisme de classe combatif et capable de prendre en charge leurs aspirations.

* Il ne suffit donc pas de comptabiliser les suffrages avec une satisfaction légitime, il s'agit de les mériter en perfectionnant notre pratique.

* Comme le reste du mouvement syndical nous nous trouvons confrontés à une exigence pressante du renouvellement de nos méthodes de travail, de nos principes d'organisation et de nos formes d'expression à laquelle il importe que nous apportions des réponses novatrices sous peine de mettre en cause notre crédibilité (auprès des travailleurs).

.../...

* En s'appuyant sur un potentiel humain riche en expériences et capacité d'engagement, il devient aujourd'hui nécessaire d'investir notre activité syndicale d'un contenu à la fois plus élevé et plus concret.

I.3 - ABORDER SANS LES CONTOURNER TOUTES LES QUESTIONS

* Donner un contenu plus concret à l'activité syndicale c'est aborder sans les contourner les questions multiples qui préoccupent diversement nos catégories et formuler des propositions concrètes et adaptées à chacune d'entre elles.

* C'est donc (à la fois) poursuivre une approche de la spécificité des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers et des administratifs en partant des problèmes liés à l'organisation du travail et à ses modes d'exercice.

Par exemple, l'organisation spécifique du travail scientifique en équipe est (selon sa taille) souvent génératrice de comportements et de rapports de type paternalistes qui font parfois obstacle à l'action revendicative, que ce soit sur le temps de travail ou sur la reconnaissance du droit à intervenir dans la vie de l'équipe à partir de compétences éprouvées.

* Dans certaines unités la dégradation des moyens liée à la sous-traitance provoque la sous-utilisation des compétences et des outils avec laquelle chacun s'accommode au lieu d'interpeller l'ensemble des catégories de personnels afin d'exiger le fonctionnement des outils et des qualifications.

Il existe alors un risque de pourrissement de l'activité syndicale, lié à l'acceptation de la situation que nous devons combattre.

A l'inverse, là où des revendications plus ou moins diffuses autour de l'outil de travail s'expriment, elles provoquent parfois le surgissement de contradictions avec certains responsables d'équipes, parfois entre les ouvriers, les techniciens et le reste de l'équipe.

Ainsi, il n'est pas rare de voir des ITA, qui refusent les gâchis ou revendiquent la pleine utilisation des ressources technologiques matérielles et humaines de leur labo, se voir taxer de conservatisme par certains de leurs collègues chercheurs. Mais aucune prospective scientifique ne saurait justifier la sous utilisation de notre potentiel, il y a donc tout lieu de développer les luttes sur ces questions sans craindre les débats ou les conflits nécessaires avec les responsables scientifiques.

Enfin, de nombreuses questions liées à la gestion de la recherche surgissent et nécessitent également des réponses différentes de celles qui consistent à réaffirmer des positions de principe.

.../...

Il en est ainsi des contrats, des G.I.E.* , des G.I.S.* , ou des programmes de coopération qui sont devenus courants dans la vie de presque toutes les unités.

Cet énoncé des questions quotidiennes qui nous interpellent est loin d'être exhaustif. Il est devenu impérieux de ne pas seulement nous contenter de les exorciser mais comme nous y invite le 7ème congrès de l'UGICT d'être une force de proposition.

II - LA CRISE ET LES QUESTIONS QU'ELLE SOULEVE

* Les travaux du 40ème congrès de la CGT et du 7ème congrès de l'UGICT constituent une somme de réflexions sur la crise et ses conséquences qui demeure une référence sérieuse. Il n'est pas utile de procéder à une réécriture, tout au plus peut-on rappeler les principales tendances de cette crise et en souligner quelques développements actuels qui permettent de mieux situer la démarche gouvernementale à l'égard de la recherche.

II.1 - AUCUNE ACTIVITE HUMAINE N'EST EPARGNEE ...

* Depuis près de 10 ans, notre pays, comme l'ensemble des pays capitalistes, est affecté par une crise de l'ensemble des structures qui organisent la production, les échanges et le mode de vie de la société ; aucune manifestation de l'activité n'est ainsi épargnée.

* Le pouvoir a renoncé à toute croissance nationale qui aurait sa cohérence et son indépendance propre. Les plans Barre successifs n'ont fait qu'aggraver les maux du pays, mais ont toutefois atteint partiellement leur véritable objectif : compresser la consommation populaire, drainer des ressources nouvelles au bénéfice des grandes firmes, en un mot faire supporter aux seuls travailleurs les conséquences de la crise sans pour autant engager les solutions capables de sortir notre pays de ce drame économique et social.

* La crise s'est donc traduite par des attaques violentes et massives contre : l'emploi, les conditions de travail, la qualification du travail et la qualité de la vie dans l'entreprise et dans la cité. Enfin, de graves atteintes ont été portées contre notre système de protection sociale.

Cette situation résulte des orientations économiques choisies par les firmes dominantes et soutenues par le gouvernement.

II.2 - REPLACER BESOINS NATIONAUX PAR CONCURRENCE INTERNATIONALE...

* Les conclusions du VIIIème plan qui vient de terminer ses travaux révèlent ouvertement des choix économiques orientés vers la soumission de tout notre appareil productif aux seuls impératifs de la concurrence capitaliste internationale.

.../...

* Alors que la France est atteinte d'un déficit croissant dans les productions et les techniques industrielles décisives vis-à-vis des autres pays capitalistes industrialisés tels que les U.S.A., la R.F.A. et le Japon, le VIIIème plan propose de s'y résigner et d'aller plus loin dans notre "adaptation à la concurrence".

* Cette "adaptation" induit une politique d'intégration plus poussée dans la division internationale du travail organisée par les groupes dominants.

* L'élimination des entreprises et des produits qui n'ont pas le niveau de compétitivité souhaité, le choix des "créneaux" jugés les plus rentables non en fonction des besoins nationaux, mais en fonction des positions à conquérir sur le marché international sont les effets les plus tangibles de cette orientation. Ils sont synonymes de gâchi, de casse et de mutilation des capacités humaines et techniques du pays.

* Les besoins nationaux ne sont plus la base économique du développement capitaliste. Ce rétrécissement du marché fait apparaître clairement l'antagonisme fondamental entre les besoins du capital et ceux de la nation.

II.3 - LA STRATEGIE DU REDEPLOIEMENT

* C'est dans ce contexte que les firmes multinationales à base nationale sont conduites à mettre en oeuvre une politique de réorganisation à grande échelle de leurs sphères d'activité et de domination.

* Restructuration, délocalisation, transfert d'activité, transfert de technologie, mobilité, autant de termes qui désignent les effets de la stratégie de redéploiement du capital.

* Les moyens de production (hommes y compris), les moyens financiers sont également soumis à cette stratégie internationale du remodelage des structures industrielles.

* Cette situation conduit le gouvernement à négocier des accords multilatéraux au terme desquels la France abandonne toute politique autonome au niveau de la CEE ou d'autres instances internationales pour s'enliser dans les restructurations et les partages de marché.

* Les arbitrages nationaux, tels ceux du plan, sont remplacés par les arbitrages internationaux consacrant les rapports de force entre les groupes dominants.

* Cette orientation explique l'abandon de la concertation dans la préparation du VIIIème plan, et l'abandon de toutes les ambitions traditionnelles de la planification française. Il n'y a désormais plus de planification sectorielle réelle, ni d'objectifs chiffrés.

II.4 - RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL D'ETAT

* Ainsi l'état intervient moins en tant que planificateur des besoins nationaux, qu'en tant qu'organisateur du redéploiement.

* La stratégie du redéploiement en donnant la priorité à l'extérieur ne se limite pas à la destruction de l'appareil productif national, mais elle provoque également un remodelage de toutes les structures nationales dont celles de l'appareil d'état.

* Le gouvernement a donc entrepris à son tour une vaste opération d'adaptation du secteur public et nationalisé. Cela va du démantèlement (par exemple) des services liés au contrôle des prix, au repartage des tâches entre état central et collectivités locales (rapport Guichard). Cela va de la redéfinition du rôle du secteur bancaire public et para-public afin d'accroître son intervention internationale ou nationale au service du redéploiement (rapport Mayoux), à la mise en cause (avec le rapport Guillaumat) du service public de transport qui prévoit la SNCF comme une simple filiale d'une société européenne des chemins de fer. De même la transformation du secteur public de recherche est en cours, sur la base des orientations contenues dans le plan Aigrain et dans le rapport Massenet.

III - LE PLAN AIGRAIN, VÉRITABLE PLAN DAVIGNON DE LA RECHERCHE

III.1 - LE PROGRES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU COEUR DE LA CRISE

- * Freiné depuis le début des années 70 par une récession durable, l'effort national de recherche est soumis dans son ensemble aux exigences du redéploiement capitaliste.
- * Le potentiel scientifique et technique est mis en cause dans ses structures et sa mission, en particulier la recherche publique qui a été conçue et développée dans un cadre national désormais jugé trop étroit.
- * La politique des grands programmes industriels nationaux étant désormais remplacée par la politique de l'insertion dans la division internationale du travail, le rôle de la recherche doit s'en trouver modifié. Elle ne devient sollicitée uniquement que pour permettre la maîtrise de quelques filières technologiques.
- * Adapter le potentiel scientifique et technique aux nouvelles finalités du capital signifie désormais redéployer le savoir-faire, les connaissances scientifiques et techniques sur des objectifs directement commandés par l'évolution de l'environnement international et la pénétration des marchés nouveaux qui en découlent.

III.2 - LA "VALORISATION" DE LA RECHERCHE

- * C'est ce redéploiement du potentiel scientifique et technique que le vocabulaire gouvernemental nomme élégamment : valorisation de la recherche.
- * Personne ne saurait nier l'impérieuse nécessité pour un pays développé de mettre en valeur les résultats de la recherche scientifique et technique. Les vraies questions sont de savoir : les résultats de quelles recherches ? pour qui ? et comment ?
- * La valorisation de la recherche ne peut résulter d'un processus volontariste. Elle suppose qu'un certain nombre de conditions préalables soient réunies et notamment que la recherche soit constamment sollicitée par une demande multiforme dans tous les domaines, pas seulement l'industrie.

.../...

* A l'opposé le plan Aigrain est suffisamment clair pour qu'on ne puisse partager ses objectifs : il se propose de valoriser les seuls résultats ayant un intérêt économique immédiat pour les groupes dominants, en liquidant le reste des recherches, ou bien en organisant l'état de "veille scientifique et technique" ce qui revient à une liquidation différée.

- On est bien loin d'une réflexion sur les rapports entre science et société, sur les problèmes objectifs posés par la dynamique du savoir scientifique ou bien sur le coût social des investissements scientifiques et leur "rentabilité" sociale, culturelle et économique.

* Derrière le vocable séduisant de "valorisation de la recherche" il faut entendre une politique gouvernementale d'aide accrue à l'industrie, pour laquelle il n'y a de bonne recherche qu'une recherche valorisable immédiatement dans l'industrie.

- De ce point de vue, le plan Aigrain est d'une rigoureuse cohérence et s'articule parfaitement sur toutes les réformes déjà entreprises ou en cours.

- Avec la réforme de statut des assistants, des chercheurs, celle prévue des ITA, des écoles d'ingénieurs, la modification de la carte universitaire ou encore la modification des règles de financement de la recherche (rapport Chabbal), la réforme de centres techniques professionnels plus les réformes de statut et de structure des établissements, le pouvoir est en train d'assurer la maîtrise et l'orientation de tout le potentiel scientifique et technique national pour les groupes dominants.

III.3 - LE CNRS, PRINCIPAL ACCUSE

De part sa nature et sa place dans le dispositif de recherche national, le CNRS est directement concerné par les orientations actuelles.

Décidé à soumettre le CNRS aux inflexions de ses choix politiques, le gouvernement doit faire face à plusieurs difficultés qui tiennent à son histoire et à sa spécificité :

- à son histoire : - le caractère démocratique avancé des structures de décision lié à l'influence majeure du syndicalisme de classe,

- à sa spécificité : - la nature fondamentale des recherches poursuivies couplée au caractère pluridisciplinaire de l'activité scientifique.

* Jusqu'à présent les modifications apportées dans la vie et l'organisation du CNRS sont un compromis entre ces réalités et les objectifs poursuivis par le pouvoir.

.../...

* Avec leurs limites, les réformes actuelles n'ont d'autre sens que l'introduction d'un dispositif destiné à asseoir une nouvelle politique. Désormais l'enjeu du rapport des forces c'est la capacité ou non pour le pouvoir de faire fonctionner ce dispositif en sa faveur.

- l'objectif : assurer le redéploiement des activités à l'intérieur des principaux secteurs scientifiques afin de garantir un niveau de recherche fondamentale servant de support à la stratégie actuelle des filières (pouvoirs des directions scientifiques).

- les moyens : une sélectivité rigoureuse du financement et des affectations sur les thèmes de recherche à partir d'une prospective des besoins nouveaux des marchés.

En ce sens, on peut dire que la liquidation du CNRS dans la forme et la vocation que lui avaient dévolu les ordonnances de 1945 est l'objectif du pouvoir.

III.4 - LES "NOUVELLES METHODES PATRONALES" AU CNRS

Confronté aux réalités durables d'un rapport de force issu de la libération et conjugué avec la résistance des traditions scientifiques le pouvoir n'hésite pas à s'inspirer des méthodes de direction en vigueur dans la grande entreprise capitaliste.

A la tradition démocratique il substitue son "nouvel ordre scientifique" fondé sur la résurgence de l'élitisme désuet, véritable négation des aspirations profondes de l'ensemble des catégories de personnels et contraire aux exigences de l'activité scientifique.

L'arrogance et le mépris pour la majorité des acteurs du progrès scientifique sont désormais les règles de conduite des hommes mis en place par le gouvernement.

Les procédures de contrôle autoritaires se renforcent (comité d'audition, audit financier sur le CAES ...), cela va de pair avec une tendance de plus en plus fréquente à porter atteinte aux droits syndicaux, voire à recourir à la répression (retenues de salaire individualisées, forces de police).

En même temps, on assiste à des tentatives diverses pour dévoyer ou récupérer les aspirations des personnels, le tout lié à une volonté évidente de court-circuiter les organisations syndicales à défaut de ne pas parvenir totalement au consensus espéré. Ainsi en est-il de la lettre de Ducuing aux administratifs de la centrale (démarche nouvelle au CNRS ...)

Les programmes de formation ouverts aux personnels et en particulier aux administratifs n'hésitent plus à contenir des développements nettement idéologiques (référence au M.I.T. (*) au Club de Rome sur la croissance zéro de la recherche, etc ...)

Autant d'exemples parmi d'autres qui doivent nous conduire à des réponses adaptées et offensives.

(*) Massachusetts Institute of Technology

B - QUEL SNTRS - CGT ?

IV.1 - APPROFONDIR LES DEMARCHES SPECIFIQUES

- * S'il est indispensable d'analyser le plus finement la politique du pouvoir et ses conséquences sur la vie des laboratoires et des personnels, cela ne suffit cependant pas pour progresser.
- * Il est nécessaire de promouvoir une activité syndicale prenant mieux en charge les aspirations des travailleurs scientifiques et dans laquelle ils se reconnaissent vraiment.
- * Il faut aller plus loin dans l'approche des spécificités.
- * Une démarche syndicale fondée sur l'appréhension fine des caractéristiques spécifiques et catégorielles demeure un objectif prioritaire pour aller vers le syndicat dans lequel se reconnaissent les personnels.
- * Parmi les spécificités qu'il nous incombe de mieux appréhender : celle des femmes.

IV.2 - ETRE FEMME ET INGENIEUR, CADRE OU TECHNICIENNE
AU CNRS

Il faut d'abord partir du travail poursuivi par le syndicat en général et la commission femme en particulier, pour souligner que la spécificité féminine a fait l'objet d'une activité permanente, certes inégale et parfois insuffisante, mais réelle et que l'on ne peut la laisser oublier ni la sous estimer. Cependant la réalité de la composante féminine est telle qu'elle suppose une approche plus concrète et plus approfondie.

La situation des femmes est caractérisée par la discrimination persistante dont elles sont l'objet au CNRS comme dans le reste des activités sociales. Ainsi au CNRS, la proportion des femmes décroît à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des qualifications et des responsabilités.

Si l'on considère des secteurs fortement féminisés comme la biologie ou l'administration c'est pour constater que leur présence massive consacre une dévaluation des qualifications.

Si l'on compare le nombre de femmes ^{accédant} au grade de directeur ou de chef de service reporté au nombre de celles qui peuvent y prétendre, il est dérisoirement faible par rapport à la population masculine identique.

Il y a là matière à développer des luttes revendicatives pour la reconnaissance des qualifications et le droit égal pour toutes et tous à exercer des responsabilités à qualification égale.

De la même manière, la question de la transformation des relations entre les hommes et les femmes se trouve posée comme un des moyens d'épanouissement des individus. Elle est génératrice de revendications qui mettent en cause (à juste titre) le modèle ancien des différenciations entre les rôles masculins et féminins, ainsi en est-il par exemple du droit égal pour les hommes et les femmes à bénéficier de congés pour garde d'enfant. Le syndicat doit être à même de prendre en compte ces questions sans réticence et de les transformer en objectifs de luttes.

Parce que les luttes des femmes sont aujourd'hui une des données capitales du combat contre l'oppression, pour la libération des forces de travail, elles doivent retenir notre attention.

Mais parce que la libération des femmes est une donnée au contenu révolutionnaire, le vieil ordre s'efforce de la contenir et de la récupérer.

Le maintien et l'entretien de mentalités rétrogrades, la diffusion d'une vision du rôle social de la femme limitée à une fonction de reproduction et d'élevage sont autant d'arguments que la réaction ne répugne pas à ressortir pour contrarier la grande mutation en cours.

Avec une égale force, le syndicat doit repousser ces "idéologies sexistes" qui tendent soit à confiner la femme dans un rôle traditionnel, soit à centrer tout sur l'opposition entre les sexes. Il en est de même du discours réformiste qui ne vise qu'à limiter les changements révolutionnaires qu'à une question de transformation des mentalités.

Enfin, il nous faut développer une pratique syndicale en accord avec le rôle que nous prétendons reconnaître à la spécificité de la condition féminine. Les femmes doivent pouvoir trouver toute leur place dans le SNTRS encore faut-il qu'elles puissent participer à l'activité syndicale sans renoncer à leur identité,

Avec cette grande spécificité constituée par la composante féminine il convient de poursuivre notre réflexion sur les diverses catégories avec le souci d'avancer encore la diversification de notre activité.

.../...

IV.3 - LES INGENIEURS

Ils sont près de 3000 au CNRS. Le niveau élevé de leur intervention dans le travail de recherche leur confère une responsabilité professionnelle essentielle dans la vie scientifique du CNRS.

La multitude de leurs fonctions rend difficile la définition d'un archétype de l'ingénieur au CNRS fonction scientifique ou sociale, le plus souvent ^{Ils exercent} les deux à la fois. Les ingénieurs ont tendance à élaborer et mettre au point les techniques et les procédés susceptibles de servir de support technologique aux besoins d'expérimentalité, certains ont également la responsabilité de l'encadrement technique et scientifique d'équipes de techniciens organisées autour de gros outils.

- Le plus souvent, les ingénieurs concourent directement à la maîtrise des programmes de recherche, en tant que concepteurs et scientifiques à part entière. Et en même temps ils ont la charge de mettre en oeuvre les conditions techniques propres à la réalisation des programmes choisis, en tant qu'exécutants.

Dans une situation d'interface entre les techniciens et les chercheurs l'ingénieur vit contradictoirement son rôle, ses revendications et son engagement syndical. Cette situation rend plus forte l'aspiration au statut unique chez les ingénieurs que parmi les autres catégories, de même que l'exigence de reconnaître l'équivalence des niveaux de qualifications.

IV.4 - LES TECHNICIENS

* Sans doute la catégorie la plus hétérogène au CNRS, environ 8900, c'est la catégorie la plus importante du CNRS, devant les chercheurs.

S'ils se caractérisent généralement comme des "utilisateurs de techniques" la nature de leur secteur d'activité (physique ou biologie, sciences humaines ou chimie ...) requiert une appréciation plus fine de leur force de travail spécifique et des conditions de mise en oeuvre : un technicien des sciences humaines s'identifie plus facilement au chercheur qu'à un technicien chimiste par exemple. Pour le dernier il existe généralement une relation aux outils qui n'existe pas ou peu chez le premier.

* Les conditions de travail sont également différentes et provoquent des sensibilités différentes, que l'on songe à la différence considérable entre le technicien sur grands accélérateurs et à celui qui dépouille un texte historique.

* Les filières de formation (généralement post-scolaires et universitaires pour les techniciens supérieurs) expliquent aussi des différences parfois importantes.

.../...

Le rapport d'activité met en relief certains succès partiels dûs à une prise en compte spécifique. Tout indique que c'est une voie à suivre.

Mais il serait erroné de privilégier ces différences au détriment de ce qui constitue tout de même le fonds commun des techniciens : leur quasi impossibilité à voir reconnaître leur niveau de qualification réel et la tendance à voir se déqualifier leur travail.

Ce vécu, ajouté à celui d'une assimilation aux conditions économiques de l'ensemble des travailleurs, fait des techniciens les éléments moteurs des luttes. C'est une donnée persistante avec laquelle doit compter la stratégie syndicale.

* Leur taux de syndicalisation élevé, par rapport au taux moyen du mouvement syndical, de l'ordre de 25 % au SNTRS-CGT, en fait la force principale et décisive sans laquelle aucune lutte revendicative ou pour la défense du CNRS ne serait envisageable.

* Comme le suggère le début du document, il convient de se saisir de cette force et d'en faire un élément des luttes intercatégorielles pour la défense et le renouveau du CNRS à partir de la prise en compte des revendications catégorielles propres aux techniciens.

Les luttes contre la déqualification doivent se développer en liaison avec l'exigence d'une formation professionnelle reconnue dans la carrière.

Dans notre réflexion nous devons nous inspirer des luttes remarquables menées par les professions improprement appelées "manuelles".

IV.5 - LES OUVRIERS

Appelés tantôt manuels, tantôt "petites catégories", tantôt "ouvriers" ces techniciens "issus du rang", dont la majeure partie a reçu une formation professionnelle technique de haut niveau, complétée par un séjour en entreprise, n'ont pas attendu qu'on leur trouve un qualificatif précis pour mener des luttes exemplaires et victorieuses.

* Il faut prendre en considération que ces catégories de techniciens se différencient généralement des autres par leur absence de formation universitaire. D'autre part, directement issus de la classe ouvrière, dont la plupart ont partagé les conditions de travail et les expériences de luttes dans le cadre de l'entreprise capitaliste, cela suffit à les distinguer des autres techniciens et leur confère une conscience de classe dont leur vécu est porteur. Il n'y a naturellement pas lieu de nier cette réalité "ouvrière" qui en fait des techniciens porteurs d'une tradition de lutte unique au CNRS.

.../...

- * La notion de "travail manuel" est loin de caractériser de façon satisfaisante la nature de leur travail. Que l'on songe au phototypiste de nos laboratoires d'un niveau de qualification d'une rare qualité que l'on a ainsi baptisé "professions manuelles" avec toutes les conséquences parfois réductrices de cette démarche.
- * Le travail du "collectif ouvrier" a été exemplaire d'une démarche spécifique juste et active parœque, appuyé et relayé sur un objectif de lutte. Le défaut des autres collectifs ayant été surtout de vouloir définir des revendications à priori, généralement sans partir des luttes et d'avoir une activité, certes intéressante, mais trop coupée du réel.
- * Bien que les luttes sur le reclassement se soient déroulées avec succès, il y a lieu de maintenir une activité spécifique parmi les ouvriers et notamment dans le but de servir et développer cette combativité ouvrière en liaison étroite avec l'activité syndicale générale pour le plus grand bénéfice de cette dernière.
- * Lors de la tenue de leur conférence nationale c'est d'abord aux ouvriers qu'il appartiendra d'apporter une réponse adaptée à leurs revendications et au meilleur moyen de les faire avancer.

IV.6 - LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

- * Leur irruption dans l'action syndicale pendant l'hiver 77-78, n'a pas fait l'objet d'une analyse suffisante, tant au plan des causes que des conséquences par le syndicat. Inquiet, dépassé pendant ces luttes, puis rassuré par son audience élevée lors de la CPN, le syndicat n'a pas su trouver l'équilibre ni la place pour la prise en compte des administratifs. Le 16ème congrès avait amorcé une réflexion presque à chaud qui s'est fort peu poursuivie.
- * Catégorie doublement spécifique, à la fois fortement féminine et administrative, ces personnels ont pourtant été l'objet des premières mesures massives de décentralisation et de mobilité.
- * Le syndicat doit trouver les formes susceptibles de permettre une meilleure prise en compte des revendications et de l'activité syndicale des administratifs.

IV.7 - LES PERSONNELS D'ENCADREMENT

Sans doute faut-il distinguer à l'intérieur des administratifs les personnels ayant des fonctions d'encadrement et leur offrir une structure syndicale leur permettant de poser pleinement leurs problèmes et ce, en liaison avec une activité parmi les ingénieurs ayant ce même type de fonction.

V - POUR UN SYNDICALISME RENOUVELE ET DEMOCRATIQUE

V.1 - LA VIE DU SYNDICAT

* Au cours du 16ème congrès, les projets d'orientation sur l'approfondissement de la vie démocratique du syndicat et sur une pratique des luttes plus proches des personnels, respectant leur droit au débat et à se donner des formes de luttes, avait donné lieu à des débats serrés qui anticipaient remarquablement sur les inflexions du 40ème congrès.

Les réticences rencontrées à ce moment ont normalement traduit l'impréparation du syndicat à faire cet effort vital de réflexion sur lui-même et sur ses pratiques. Elles expliquent pour une part que l'orientation du syndicat adoptée au 16ème congrès ne se soit que partiellement mise en oeuvre.

V.2 - L'ACTIVITE DES SECTIONS

* Le faible renouvellement des directions de sections ajouté à des réunions se limitant aux seuls bureaux de sections sont des obstacles à une vie démocratique reposant sur la participation de tous les syndiqués à l'élaboration des décisions et à leur mise en oeuvre.

* Le cumul fréquent des responsabilités (secrétaire de section, secrétaire du CLAS, élu des diverses instances, etc ...) diffuse une image de quasi "professionnel" de l'action syndicale qui rebute généralement et les adhérents et les non-syndiqués.

* Les "hommes ou femmes orchestre" nuisent généralement à la vie démocratique des organisations, provoquent soit un phénomène de rejet, soit un phénomène de démocratie déléguée confortable.

* Dans ce cadre, on assiste également à une persistance nette à vouloir régler les problèmes au sommet, c'est-à-dire sans jamais (ou presque) réunir tous les syndiqués avant de prendre chaque décision importante, de la sorte les syndiqués ne se sentent plus concernés et viennent moins souvent aux rares réunions où on les informe des "décisions du bureau" ou de la "CGT" ou du "syndicat national", ils ne sont plus sollicités que pour "appliquer". Cette pratique de sommet "à la base" a pour corollaire la tendance à différer les problèmes vers le sommet "national".

.../...

* Parfois, c'est la peur des débats au nom de l'unité du syndicat qui conduit à repousser les réunions des syndiqués, quelques en soient les motivations. Ces pratiques nuisent en fait au rayonnement du syndicat et freinent sa dynamique en le privant de l'apport direct des différences, des capacités, des sensibilités qui en font la richesse.

V.3 - ALLEGER LES STRUCTURES NATIONALES

Dans ce contexte, le bureau national ou le secrétariat national apparaissent comme des exutoires aux difficultés rencontrées dans la pratique et l'action syndicale. La forme de certaines interpellations oublie souvent que ces instances ne sont jamais que des instances chargées de mettre en oeuvre des orientations avec les adhérents et non à leur place.

Il y a sans doute lieu de reconsidérer le fonctionnement du syndicat national en liaison avec un examen critique de la vie du syndicat à tous les niveaux.

* Dans ce sens, il y a lieu de considérer que la mise en pratique d'une vie syndicale plus démocratique et plus décentralisée doit conduire à un allègement des structures nationales et à une nouvelle répartition des moyens.

V.4 - REVALORISER LE BUREAU NATIONAL

Le rôle du B.N. n'a pas été satisfaisant, non seulement en raison des défections fréquentes de ses membres, mais aussi parce qu'il s'est trouvé déséquilibré par un secrétariat national permanent trop important.

* Le B.N. devrait se trouver revalorisé comme la seule véritable instance exécutive du syndicat national.

* Pour ce faire, il doit être composé de membre permanents et non-permanents, en tenant compte des régions.

* La fréquence de réunion doit être suffisamment rapprochée pour qu'il puisse jouer son rôle d'exécutif.

V.5 - SECRETARIAT NATIONAL

* Les tâches principales se trouvant confiées à des membres du B.N. (permanents ou non selon la responsabilité), il n'y aurait plus lieu de maintenir un secrétariat national aussi nombreux qu'auparavant.

* Et ne conserver que les responsabilités de secrétaire général et secrétaires généraux adjoints uniquement chargés de représenter le syndicat dans les actes principaux de la vie nationale et responsables devant le B.N. et les instances nationales.

* Ces propositions supposent une diminution des camarades bénéficiant d'un détachement permanent au plan national, liée à une politique de renouvellement et de redistribution des moyens horaires vers les régions, à condition que cet accroissement des moyens horaires permette une activité régionale authentique.

V.6 - ELARGIR LE CONSEIL SYNDICAL NATIONAL

* Pour aller vers une instance nationale qui soit plus représentative, il y aurait lieu de modifier la composition du C.S.N. en y associant pleinement les régions et les principaux secteurs d'activité du syndicat.

L'ancien C.S.N. se transformant en une C.E. dont la composition serait réduite et chargée de mettre en oeuvre les orientations du syndicat en confiant à chacun de ses membres une responsabilité de caractère national.

* Ainsi, le nouveau C.S.N., seul souverain du syndicat entre les congrès gagnerait en audience et en efficacité.

* C'est le sens des propositions de modifications statutaires inscrites à l'ordre du jour.

V.7 - LA REGIONALISATION

Depuis qu'elle a été décidée (depuis près de 8 ans) par le congrès, son bilan n'est pas satisfaisant. Invoquée comme la panacée, tantôt décriée, la régionalisation comme mode de vie plus autonome ne concerne que peu de régions.

* Décision juste, elle n'a pas été perçue comme un moyen d'aller vers une pratique syndicale plus riche et plus proche des personnels. Parfois conçue comme une réponse structurelle aux lenteurs de courrier, la régionalisation est cependant une nécessité vitale pour le syndicat, elle doit être une étape pour aller dans la décentralisation des décisions.

* Cette incapacité à régionaliser l'activité retentit sur toute notre activité générale, elle est due aux défauts d'ensemble constatés dans la vie du syndicat (activités de sommet, pesanteur des habitudes, peur de renouveau et difficultés à trouver (ou chercher) des camarades prêts à en assumer la responsabilité.

* Les progrès enregistrés dans la préparation du 17ème congrès sont insuffisants, les modifications nationales et une nouvelle répartition des moyens horaires devraient encourager à provoquer une vie régionale plus active et autonome. La décentralisation et l'efficacité nouvelle du SNTRS-CGT sont à ce prix.

V.8 - LA SECTORISATION

* Déjà plus ou moins exprimée dans l'organisation des élus au Comité National, la sectorisation est ressentie comme une nécessité accrue devant l'accélération d'une politique sectorielle liée à l'accroissement des pouvoirs des directions scientifiques. Sans revêtir une forme contraignante exprimée en terme de structures, elle devrait devenir un des objectifs du syndicat (et permettre le croisement de l'activité des élus avec celle des sections concernées).

V.9 - UNE NOUVELLE POLITIQUE FINANCIERE

* Il devient nécessaire d'asseoir notre politique financière d'une réflexion plus profonde, à partir des orientations nouvelles du syndicat et de ses engagements à l'égard du mouvement confédéral.

* Si nous posons d'abord la question de notre contribution à l'activité générale de la CGT, avec tout ce que cela suppose comme degrés de solidarité et de fraternité interprofessionnelle, la question qui se pose à nous est d'abord : comment pouvons-nous mieux contribuer à ce que la CGT dispose des moyens qui lui sont nécessaires ? et, de ce point de vue comment nous satisfaire d'une situation où notre % moyen de cotisation soit encore inférieur à celui des organisations ouvrières ? Il y aurait lieu de réévaluer notre altitude sur les cotisations.

En dernier lieu, la définition d'une politique financière adaptée aux besoins du syndicat suppose une réflexion sérieuse sur les moyens à donner aux structures décentralisées.

Mais il ne s'agit pas seulement d'un problème de quota à définir, mais d'une action financière étroitement liée à la régionalisation.

Il est évident que notre réflexion sur ces questions doit prendre totalement en compte celle du mouvement confédéral^(x)

A côté de ces révisions proposées du mode de fonctionnement, il faut considérer comme essentiel la mise en oeuvre urgente d'une démocratie renouvelée au sein des organisations de base.

V.10 - FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE SYNDICALE

Il revient à chaque adhérent et adhérente le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités.

Il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chaque adhérent et adhérente les moyens réels d'exercer ces droits.

* L'exigence salutaire d'une démocratie syndicale dynamique n'a rien à voir avec les formalismes qui consistent à réunir deux ou trois instances parfois plus avant de prendre une décision. Cette confusion entre mode de fonctionnement démocratique et abus des structures devient un obstacle à l'activité syndicale quand elle ne confine pas à la bureaucratie. Il faut assouplir sans aucun doute les modes de fonctionnement - la seule condition de ne pas affaiblir la démocratie syndicale -

(x) Peuple n°

* Ces orientations n'ont de sens que si elles visent à élargir la participation des personnels à la vie syndicale de manière à pouvoir agir avec eux et non malgré eux.

* Le syndicat, c'est l'affaire des travailleurs, son rôle est de les défendre et de les organiser pour se défendre. De notre capacité à prendre en compte réellement les aspirations des travailleurs et à les transformer en luttes pour les faire aboutir dépend notre audience.

Notre crédibilité, notre capacité à gagner, notre audience reposent toutes sur le renforcement du syndicat et l'une des conditions de ce renforcement c'est que les IIA se reconnaissent dans le syndicat et qu'il soit vraiment leur affaire.

VI. - L'ACTIVITE INTERPROFESSIONNELLE

. L'engagement du syndicat dans l'activité interprofessionnelle est insuffisante. Il traduit une tendance au replis corporatiste dommageable pour les travailleurs du CNRS et de l'INSERM. Les principes de la solidarité du monde du travail reposent sur la réciprocité. En ne participant pas à l'activité interprofessionnelle le Syndicat se prive d'une expérience de lutte considérable, et se coupe du reste des travailleurs auquel il n'apporte pas non plus sa propre expérience.

Il ne suffit pas de répéter que la Recherche est une question nationale, concernant tous les travailleurs, il faut le traduire au sein de U.D. et des U.L. et au niveau des sections départementales de l'UGFF en liaison avec l'ensemble des travailleurs de l'Etat.

VI. 1 L'U.G.I.C.T.

. Le SNTRS-CGT a été l'un des premiers syndicats du secteur public à adhérer à l'U.G.I.C.T. Cette affiliation a été décisive pour le développement du syndicat. Elle a permis, sur la base d'échanges fructueux, de porter l'activité spécifique du SNTRS à un plus haut niveau.

. L'U.G.I.C.T. a joué un rôle essentiel en faisant bénéficier le SNTRS de son expérience et de son autorité parmi les I.C.T.A.M. de tous les secteurs. Porteur de cette pratique le SNTRS a pu devenir la première organisation parmi toutes les catégories du CNRS et l'INSERM (hors chercheurs).

. De la même manière, le SNTRS a bénéficié de l'activité internationale de l'U.G.I.C.T., notamment au sein de la F.M.T.S. (*)

. Le SNTRS apprécie très positivement l'apport irremplaçable de l'UGICT dans sa pratique syndicale et considère que le 7ème Congrès de l'UGICT a marqué une étape importante dans la reconnaissance de l'activité spécifique comme une donnée majeure de l'activité de toute la C.G.T.

. Cependant, la place de l'UGICT dans la pratique des organisations de base du SNTRS est encore insuffisante. De même, la diffusion d' "Options-quinzaine" est ridicule en égard aux catégories qu'elle concerne au CNRS et à l'INSERM. Ces deux constats devraient appeler une réflexion dans l'ensemble du syndicat afin d'y remédier rapidement par des décisions concrètes.

(*) Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques.

VI. 2 LA F.E.R.C.

. La transformation de l'ancienne F.E.N. CGT en une nouvelle fédération est un événement extrêmement positif auquel nous avons grandement contribué. Elle doit permettre rapidement une prise en compte des préoccupations des syndicats CGT influents dans les secteurs de Recherche publique, afin qu'ils se retrouvent dans la FERC pour y échanger leurs expériences et faire jouer à la fédération son rôle fédérateur et de coordination des luttes

.../...

dans la Recherche publique. Il y a encore certainement lieu de veiller à ce que la contribution du SNTRS-CGT soit active dans ce sens, et que nous puissions avoir dans la fédération un secteur d'activité recherche spécifique et actif.

C'est de la sorte que nous pourrions marquer une étape importante vers ce qui doit rester l'objectif permanent du syndicat : la fondation d'une grande fédération des Travailleurs de la Recherche (secteurs public et privé confondus) qui pourra enfin reconnaître la réalité numérique des 260 000 travailleurs de la recherche et la nécessité syndicale de favoriser les échanges entre recherche publique et privée pour développer de grandes luttes communes pour la défense du potentiel scientifique.

VII. QUELLE STRATEGIE SYNDICALE ?

. On peut dire que la plupart des grandes questions rencontrées dans notre activité ont fait l'objet de publications, de prises de positions assez complètes (carrières, démocratie, action sociale, analyses sectorielles etc...).

Les travaux de notre dernier Congrès nous ont permis d'être le seul syndicat capable de propositions sérieuses.

Le rapport entre notre capacité d'analyse et de propositions et notre capacité à entraîner les personnels reste souvent disproportionné. Il faut donc admettre qu'avoir une réponse élaborée sur les grandes questions est une condition sans doute nécessaire mais insuffisante pour mobiliser les personnels du et de l'INSERM.

. Notre somme de réflexions doit être l'assise d'une démarche visant d'abord à répondre aux interpellations des travailleurs et à permettre des actions locales et plus diversifiées.

. Aujourd'hui, une des entraves du développement de l'action ce n'est pas un manque d'analyse, mais une difficulté certaine à adapter nos analyses aux problèmes concrets.

La réponse syndicale ne repose pas sur l'élaboration de plans, mais sur la prise en compte dans les laboratoires des objectifs qu'il est possible de faire avancer.

C'est la somme de ces luttes qui peut seule permettre une coordination des objectifs élevés et susceptibles de composer un plan revendicatif élaboré à partir des luttes et en appelant de nouvelles.

VIII. L'UNITE D'ACTION

VIII.1 AVEC LA C.F.D.T...

Comme parmi tous les travailleurs, il existe parmi les I.T.A. du CNRS et de l'INSERM une profonde aspiration à l'unité.

"Notre recherche permanente pour toujours mieux adapter le contenu des revendications, ne se sépare pas de notre attachement fondamental à l'unité d'action syndicale, tout particulièrement avec la CFDT, comme seul moyen pour réaliser des avancées sociales importantes génératrices de transformations économiques, sociales

.../...

et politiques qu'il est urgent de mettre en oeuvre. Mais nous ne conditionnons ni notre activité ni nos initiatives à l'accord des autres organisations.

La réalisation et le développement de l'unité d'action ne relèvent ni d'un acte généreux, ni d'une démarche sentimentale. Ils impliquent la clarté sur le contenu des objectifs, une nécessaire prise en charge par les I.T.A. eux-mêmes, une activité autonome et permanente de nos propres organisations, tant au plan des initiatives que de celui du renforcement. "

("Extraits du 7ème Congrès de l'UGICT")

. La vraie question c'est de situer notre démarche unitaire en relation avec l'approfondissement de la crise dans ses origines et ses dimensions, nationales et internationales et dans le cadre du vaste affrontement idéologique qui caractérise la lutte des classes.

. Diverses initiatives dont le caractère politique de diversion est évident, s'efforcent de proposer une interprétation du 40 ème Congrès en gommant les fondements de classe de sa démarche unitaire.

. En matière d'unité d'action il n'y a pas de compromis à rechercher entre telle ou telle tendance à l'intérieur de la CGT. Notre démarche unitaire repose sur l'union pour prendre en charge l'ensemble des intérêts des travailleurs, ouvrant de réelles perspectives de changement. La vraie question reste : l'union pour quoi faire ? et non pas l'union en soi.

Cette union en soi ne peut que semer l'illusion en otant tout contenu de classe au changement, et ce d'autant plus que l'approfondissement de la crise alimente spontanément cette aspiration.

C'est à partir de ces principes, actualisés dans le C.C.N. de la C.G.T. des 21 et 22 MAI 1980 (*) sur la base du rapport de Jean-Claude LAROZE, que le SNTRS-CGT s'est efforcé de rechercher en permanence l'unité d'action syndicale avec F.O., la C.G.C. et en particulier avec la C.F.D.T.

Il faut bien considérer que l'orientation de recentrage engagée par la CFDT bien avant le résultat des élections de mars 1978 et adoptée à une faible majorité par son congrès de Brest, introduit une difficulté qu'il nous faut analyser avec clairesvoyance pour maintenir ferme le cap de l'unité d'action syndicale. Les divergences d'analyse que cette orientation, sous-entend au niveau de la crise, du rôle des multinationales et de la stratégie européenne conduisant à une insertion de l'activité syndicale dans la gestion de la crise.

Notre volonté d'unité d'action, empreinte de patience, prend en compte ces réalités, par la détermination d'objectifs clairs et l'engagement simultané dans les actions nécessaires pour les faire aboutir. Elle suppose de donner notre opinion aux I.T.A. clairement et sans polémique outrancière sur tout ce qui contribue à freiner l'action unitaire et à s'opposer à la défense de leurs intérêts.

(*)(Le Peuple n° 1086 1er au 15 Juin 1980)

VIII. 2. LE S.N.C.S.-FEN

. L'unité d'action avec le SNCS ne se pose pas dans les mêmes termes qu'avec les autres organisations syndicales en raison de l'accord de concertation entre nos syndicats.

. En réaffirmant notre attachement à l'approfondissement de cet accord et à son maintien, il nous faut créer les conditions de son dépassement.

. L'objectif du SNTRS-CGT demeure la réunification syndicale et la disparition des limites aberrantes des champs de syndicalisation actuels.

. Cet objectif est celui de toute la CGT, et celui que nous avons exprimé en 1968 avec le SNCS. Notre perspective, c'est la création d'un grand syndicat unitaire de l'ensemble des catégories de personnels du CNRS et de l'INSERM. (Chercheurs, ingénieurs, ouvriers, techniciens, administratifs).

. Le 16ème Congrès appelait à poursuivre la réflexion sur ces questions, le 17ème Congrès doit être l'occasion de faire le point, à partir de notre pratique et de la réflexion confédérale et en tenant compte à la fois de l'aspiration générale des personnels à l'unité exprimée dans la revendication d'un statut unique, de l'évolution intervenue dans le travail scientifique et son organisation, et de la situation particulière dans laquelle se trouvent les chercheurs du CNRS et de l'INSERM qui sont les seuls chercheurs de tous les secteurs publics et privés à ne pas être syndiqués à la CGT.

. Tout concourt à ce que le SNCS et le SNTRS conformément à leur accord de concertation fassent avancer dans une même volonté cette perspective pour laquelle ils se sont prononcés en 1968.

. Pour le SNTRS-CGT, la syndicalisation des chercheurs à la CGT, ne procède pas d'une démarche réductrice visant à absorber coûte que coûte ces catégories, elle doit être le résultat d'un processus conscient, reposant sur la conviction de la majorité des chercheurs et des I.T.A.

. Toute pratique syndicale qui nierait l'existence actuelle d'une organisation syndicale majoritaire pour les chercheurs, ne peut avoir comme conséquence que la division syndicale.

. En affirmant l'objectif de la réunification, le SNTRS considère que le développement d'une pratique syndicale unitaire à la base entre chercheurs et I.T.A., et que le renforcement de la CGT parmi les I.T.A. sur la base d'une activité spécifique renforcée sont des conditions pour l'atteindre.

. Aujourd'hui, ce qui fait la force du mouvement syndical au CNRS c'est l'existence d'une pratique concertée et loyale depuis plus de 12 ans entre le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT.

La convergence d'un courant de lutte majoritaire parmi les chercheurs du SNCS et l'existence d'une CGT développant les conceptions d'un syndicalisme de classe avec toute l'expérience de l'U.G.I.C.T.-CGT demeurent les facteurs déterminants de la stratégie syndicale au CNRS et à l'INSERM.

. C'est en partant de toutes ces considérations que le SNTRS CGT entend agir pour le renforcement de ses liens privilégiés avec le SNCS, et pour que nos organisations définissent ensemble des perspectives de réunification syndicale.

VIII. 3. A PROPOS DU S.N.P.T.E.S.-FEN...

C'est à partir de ces principes que le SNTRS-CGT condamne l'activité de division poursuivie par la majorité UID de la FEN qui persiste à imposer son syndicat SNPTES parmi les I.T.A. malgré ses échecs successifs -au mépris de l'intérêt des I.T.A. et des condamnations exprimées par le SNCS-Fen-.

VIII. 4. LE S.N.P.C.E.N.-FEN

L'unité avec ce syndicat nous permet d'être une grande force majoritaire parmi les travailleurs de l'I.N. 2 P3. La perspective d'une intégration des contractuels de Physique nucléaire dans le corps des I.T.A., rend nécessaire le renforcement de nos liens afin que tous les C.P.N. se retrouvent à terme dans la C.G.T., étant entendu que si ce processus ne peut être le résultat d'une démarche volontaire, il est de la responsabilité des deux syndicats d'en créer dès maintenant les conditions en développant une unité d'action sur des objectifs plus élevés en confiant aux travailleurs la responsabilité d'en garantir le contenu et d'en assumer la réalisation par leurs luttes.

UNIVERSITE

VIII. 5. S.N.P.E.S.B.-CGT

. La pratique d'une concertation plus fréquente entre nos 2 syndicats a été positive. Le développement d'actions souvent communes, l'accord profond qui existe entre le SNPESB et le SNTRS sur la base des orientations fondamentales de la CGT, sont autant d'éléments favorables au développement des luttes et au renforcement de la CGT parmi nos catégories. Il faut encore travailler à les porter à un niveau supérieur.

VIII. 6. S.N.E.S.U.P.-FEN

. L'amélioration de nos relations avec ce syndicat constatée lors du XVIème Congrès a marqué le pas. Une tendance affirmée à mettre les syndicats CGT au même plan que les autres syndicats ne va pas dans le sens d'une meilleure concertation pour avancer des objectifs d'action unitaire. Le SNTRS-CGT continue d'être attaché à une pratique de concertation privilégiée avec le SNESup, mais elle ne saurait être à sens unique et se borner à passer des alliances programmatiques à la veille de chaque élection au Comité National. Il faut aller plus loin. Nous en avons la volonté.

IX. L'ACTIVITE INTERNATIONALE DU SNTRS-CGT

. Le vaste affrontement idéologique qui caractérise la lutte des classes à l'échelle internationale, avec une acuité particulière dans un pays comme le nôtre où la classe ouvrière est organisée dans un syndicat de classe majoritaire, est fondamentalement l'expression d'un rapport de force défavorable à l'impérialisme.

Le vieil ordre capitaliste secoué par une crise sans précédent, confronté à l'érosion de ses positions grâce au développement des mouvements de libération (IRAN, NICARAGUA) cherche à masquer ses échecs en développant une bataille idéologique tournée contre les pays socialistes, facteurs de paix et de progrès social.

. d'une part, tout est fait pour discréditer les pays socialistes dont nul ne peut contester le rôle pour la détente et le maintien de la paix.

. d'autre part les pays en voie de développement sont rendus responsables de nos maux (campagne du pétrole).

. Carter, président de la nation américaine, chef de file de l'impérialisme mondial n'a pas peur de se présenter comme le champion "des droits de l'homme", en oubliant le soutien actif et permanent des U.S.A. envers les dictateurs sanguinaires d'Amérique du Sud, ou envers le régime du Shah. De plus, il relance la course aux armements.

. Dans ce contexte, la lutte pour la paix et le désarmement inséparable de notre lutte revendicative et pour les changements de politique doit se renforcer.

. Si l'analyse du 40ème Congrès sur les rapports de force internationaux reste généralement valable, il faut considérer que l'impérialisme n'hésite pas à affronter les mouvements de libération quand il le peut. Cette situation d'intervention pour aider la politique de redéploiement des multinationales ne peut nous laisser passifs, pas plus que les peuples concernés au nom d'une coexistence pacifique dont les principes trop figés aboutiraient à admettre un statu quo défavorable aux peuples qui se libèrent.

. Le SNTRS-CGT est résolument du côté des peuples opprimés et soutient pleinement leurs luttes contre l'impérialisme, de même que leur droit à nouer des alliances défensives conformément à la Charte de l'O.N.U.

. Le SNTRS dénonce les campagnes visant à rendre les pays en voie de développement responsables de la crise.

. Le SNTRS se prononce pour le désarmement et condamne la stratégie nucléaire Carter d'implantation de missiles PERSHING.

. Enfin, le SNTRS-CGT poursuivra son action avec la C.G.T. pour la défense des droits de l'Homme partout où ils sont mis en cause, en France et dans le monde.

.../...

. Avec l'U.G.I.C.T., le SNTRS-CGT agit et lutte pour l'application de la recommandation sur les droits des travailleurs scientifiques adoptée par l'UNESCO en 1974 :

- il s'oppose à tout interdit professionnel.
- il affirme son attachement à l'Acte final d'Helsinki, quant à la libre circulation des hommes et des idées, quelque soit le système économique du pays.

. Avec l'U.G.I.C.T., et au sein de la F.M.T.S. le SNTRS agira pour la mise en place d'un Nouvel Ordre économique international auquel les travailleurs scientifiques doivent apporter toute leur contribution.

SOMMAIRE

A. LE S.N.T.R.S.-CGT POURQUOI ?

I.		
I. 1.	PROLONGER ET ENRICHIR LA REFLEXION CONFEDERALE) Page 35
I. 2.	UNE ACTIVITE SYNDICALE PLUS CONCRETE ET PLUS ELEVEE	
I. 3.	ABORDER SANS LES CONTOURNER TOUTES LES QUESTIONS.	
II.	LA CRISE ET LES QUESTIONS QU'ELLE SOULEVE) Page 38
II. 1.	AUCUNE ACTIVITE HUMAINE N'EST EPARGNEE) Page 39
II. 2.	REPLACER BESOINS NATIONAUX PAR CONCURRENCE INTERNATIONALE...	
II. 3.	LA STRATEGIE DU REDEPLOIEMENT) Page 40
II. 4.	RESTRUCTURATION DE L'APPAREIL D'ETAT) Page 41
III.	LE PLAN AIGRAIN, VERITABLE PLAN DAVIGNON DE LA RECHERCHE) Page 41
III. 1.	LE PROGRES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU COEUR DE LA CRISE) Page 42
III. 2.	LA "VALORISATION" DE LA RECHERCHE	
III. 3.	LE CNRS, PRINCIPAL ACCUSE	
III. 4.	LES "NOUVELLES METHODES PATRONALES" AU CNRS	

B. QUEL SNTRS - CGT ?

IV.			
IV. 1.	APPROFONDIR LES DEMARCHES SPECIFIQUES) Page 44	
IV. 2.	ETRE FEMME ET INGENIEUR, CADRE OU TECHNICIENNE AU CNRS.		
IV. 3.	LES INGENIEURS) Page 46
IV. 4.	LES TECHNICIENS) Page 47
IV. 5.	LES OUVRIERS) Page 48
IV. 6.	LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS) Page 49
IV. 7.	LES PERSONNELS D'ENCADREMENT		
V.	POUR UN SYNDICALISME RENOUVELE ET DEMOCRATIQUE) Page 50	
V. 1.	LA VIE DU SYNDICAT) Page 51	
V. 2.	L'ACTIVITE DES SECTIONS		
V. 3.	ALLEGER LES STRUCTURES NATIONALES) Page 52	
V. 4.	REVALORISER LE BUREAU NATIONAL		
V. 5.	SECRETARIAT NATIONAL) Page 54	
V. 6.	ELARGIR LE CONSEIL SYNDICAL NATIONAL		
V. 7.	LA REGIONALISATION) Page 55	
V. 8.	LA SECTORISATION		
V. 9.	UNE NOUVELLE POLITIQUE FINANCIERE		
V. 10.	FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE SYNDICALE		

VI. L'ACTIVITE INTERPROFESSIONNELLE

VI. 1.	L'UGICT) Page 54
VI. 2.	LA FEREC	

VII. QUELLE STRATEGIE SYNDICALE ?

VIII. L'UNITE D'ACTION

VIII. 1.	AVEC LA C.F.D.T...) Page 57
VIII. 2.	AVEC LE SNCS - FEN	
VIII. 3.	A PROFOS DU SNPTES-FEN	
VIII. 4.	LE SNPCEN-FEN	

UNIVERSITE

VIII. 5.	SNPESE-CGT) Page 59-60
VIII. 6.	SNESUF-FEN	
IX.	L'ACTIVITE INTERNATIONALE DU SNTRS-CGT) Page 59-60

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

TITRE II - A F F I L I A T I O N

Article 2. Le S.N.T.R.S. est affilié à :
- La Fédération de l'Education de la Recherche et de la Culture C.G.T.

TITRE IV - O R G A N I S A T I O N

Article 4. 3ème échelon national :
son Bureau, sa Commission Exécutive, son Conseil Syndical National.

Article 8.
Les sections syndicales sont regroupées géographiquement au sein de régions pour permettre la coordination et le renforcement de l'activité du Syndicat.

Le Bureau Régional élu par le Conseil Syndical Régional en son sein est responsable de l'activité du Syndicat.

Article 10. CONSEIL SYNDICAL NATIONAL
Dans l'intervalle des Congrès du SNTRS-CGT, le Conseil Syndical National a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions du Congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

Il est composé :

- Des membres de la Commission Exécutive élus par le Congrès
- De délégués élus par les Sections Nationales.
- De délégués élus par les régions.

Le nombre de ces délégués est déterminé de la façon suivante :

- . jusqu'à 100 adhérents : 1 représentant
- . au-dessus de 100 adhérents : 1 représentant supplémentaire

Par 100 ou fraction de 100 supérieure à 25. Le nombre d'adhérents est calculé sur le nombre de timbres payés dans l'année qui précède la réunion du CSN sur la base de 1 adhérent par 10 timbres payés.

Les secrétaires régionaux du syndicat et les élus dans les instances fédérales et confédérales de la CGT font partie du CSN à titre consultatif.

Le CSN se réunit obligatoirement deux fois par an et extraordinairement sur convocation de la commission exécutive ou en cas d'urgence du Bureau National.

Les décisions du CSN sont prises en règle générale à la majorité simple.

Toute reconsidération de l'orientation décidée par le congrès doit être acquise à la majorité des deux tiers du CSN. Elle entraîne la convocation immédiate d'un congrès extraordinaire.

Cette majorité des deux tiers est également requise pour toute modification qui s'avérerait nécessaire dans la composition de la Commission Exécutive ou du Bureau National. Les raisons ayant conduit à ladite modification devront être débattues au plus prochain congrès.

ARTICLE 11. COMMISSION EXECUTIVE

La Commission Exécutive est élue par le Congrès National sur propositions de la Commission des Candidatures élue en son sein, parmi les adhérents qui se sont portés candidats.

La Commission Exécutive assure avec le Bureau National la direction et l'administration du SNTRS-CGT dans l'intervalle des réunions du CSN.

La Commission Exécutive se réunit au moins une fois par mois et plus souvent si les circonstances l'exigent.

En cas de vacance le CSN peut pourvoir au remplacement de membre de la C.E. dans les conditions prévues à l'article 10.

ARTICLE 12. LE BUREAU NATIONAL

A l'occasion de chaque Congrès, le CSN élit le Bureau National ainsi que le Secrétaire Général et au moins un Secrétaire Général Adjoint qui, comme tous les membres du Bureau National sont pris dans la C..E. et proposés par cette dernière.

Le Bureau National est habilité avec la C.E. et sous le contrôle du Conseil Syndical National, à prendre toutes décisions concernant la vie quotidienne de l'organisation syndicale et en particulier à étudier et organiser les actions syndicales sur le plan national propres à faire aboutir le programme adopté au congrès.

Le Bureau National est mandaté pour représenter le SNTRS auprès des instances scientifiques et des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux.

Le Bureau National élit en son sein le Trésorier Général.

Le Secrétaire Général ou l'un des Secrétaires Généraux Adjoints sont chargés de la représentation du syndicat dans tous les actes de la vie syndicale et civile

Ils sont habilités pour représenter le syndicat en justice. Ils peuvent être remplacés en cas d'absence ou d'impossibilité par un membre du Bureau National mandaté par la C.E.

Le trésorier Général est chargé de centraliser les cotisations rassemblées par les trésoriers régionaux ou locaux. Il est responsable des sommes et des valeurs appartenant au Syndicat, il doit tenir un livre de caisse. Il ne peut effectuer, sans décision du Secrétariat, aucun paiement ou retrait de fonds, et sans avoir versé aux archives du Syndicat une pièce justificative.

Le Trésorier Général est tenu de fournir au Congrès National un bilan financier suffisamment détaillé pour apprécier sa gestion.

Il ne peut se refuser à une vérification des comptes ou de la caisse, ordonnée par la Commission Exécutive ou le Conseil Syndical National.

Les membres du Bureau National sont rééligibles et révocables. La révocation, le remplacement ou l'élection d'un membre du Bureau National entre deux Congrès sont de la compétence du CSN sous réserve des dispositions prévues à l'article 10.

Le Bureau National organise son travail, répartit les tâches entre ses membres et soumet ses propositions d'organisation à la C.E.

Les membres de la Commission Exécutive et du Bureau National doivent rendre compte régulièrement devant ces instances et le CSN de leur activité dans le secteur dont ils sont responsables.

ARTICLE 13. COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE

Le Congrès National élit une commission financière et de contrôle de 3 membres.

Cette commission a essentiellement pour tâche de veiller à la bonne gestion financière du syndicat.

A cet effet :

- elle examine la politique financière du syndicat et vérifie la comptabilité ;
- elle se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations ;
- Elle a compétence pour formuler toute suggestion, remarque et proposition qui relèvent de ses attributions.

Les membres de la commission sont tenus de donner leur avis sur le rapport financier présenté au Congrès.

Les membres de la Commission financière et de contrôle assistent aux réunions de la C.E. et du CSN à titre consultatif.

ARTICLE 14. CONGRES NATIONAL

La Commission exécutive arrête la date, le lieu et l'ordre du jour du Congrès National qu'elle soumet au Conseil syndical National, trois mois au moins avant la date prévue pour le Congrès.

Par la voix du journal syndical, deux mois avant la date du Congrès, il est porté à la connaissance des adhérents ; le rapport d'activité et le document d'orientation de la Commission Exécutive, l'ordre du jour, le lieu et la date du Congrès.

La représentation démocratique

ARTICLE 15. L'Assemblée plénière du Congrès National se compose :

- des délégués élus par les sections locales ;
- des délégués élus par les sections nationales ;
- des membres de la Commission Exécutive.

ARTICLE 16. (remplace article 15)

ARTICLE 17. (remplace article 16)

L'assemblée plénière du Congrès est souveraineélu par la même Assemblée Générale de Section.

- Les travaux du Congrès sont dirigés par un Bureau composé de membres élus parmi les délégués à la première séance du Congrès.

ARTICLE 18. (remplace article 17)

Le Congrès National se réunit tous les trois ans ; toutefois

Article 19. (remplace article 18)

TITRE V - C O T I S A T I O N

Article 20. (remplace article 19)

Article 21. (remplace article 20)

TITRE VI - E X C L U S I O N

Article 22. (remplace article 21)

TITRE VII - J O U R N A L N A T I O N A L

Article 23. (remplace article 22)

TITRE VIII - S I E G E . . . D U . . . S Y N D I C A T

Article 24. Le siège du Syndicat est fixé : 57, avenue d'Italie 75013 PARIS
Il pourra être transféré en tout autre lieu par la Commission Exécutive ou,
si les circonstances l'exigent, par décision du bureau sanctionnée ulté-
rieurement par la Commission Exécutive.

TITRE IX - D I S S O L U T I O N

Article 25. La dissolution spécialement à cet effet.

EN CAS DE DISSOLUTION, LES ARCHIVES ET LES FONDS RESTANT EN CAISSE SERONT
REMIS A LA FEDERATION DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE
CGT.

TITRE X - M O D I F I C A T I O N D E S . . . S T A T U T S

Article 26. (remplace article 25)

SOUTENEZ L'ACTION DU SNTRS.CGT

EN PARTICIPANT A LA

**SOUSCRIPTION
NATIONALE**

DIFFUSEZ LES **Bons de soutien 5f**

DONNANT DROIT PAR TIRAGE AU SORT

À DE NOMBREUX LOTS DONT :

UN TELEVISEUR

TIRAGE LE 28 NOVEMBRE A CHAMEROLLES -

DEMANDEZ LES CARNETS DE SOUSCRIPTION AUX RESPONSABLES
LOCAUX.